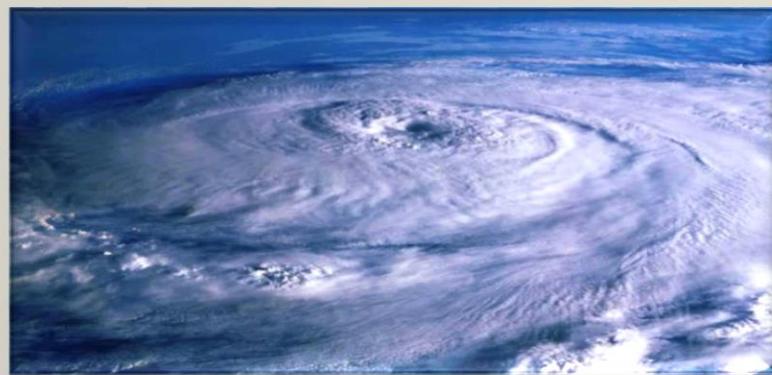


# Plan communal de sauvegarde 2020





Plan Communal de Sauvegarde 2020

# SOMMAIRE

<b>PARTIE A : CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ORGANISATION NATIONALE POUR LA GESTION D'EVENEMENT .....</b>	5
REGLEMENTATION RELATIVE AUX ROLES DU MAIRE ET DU PREFET DANS LA GESTION DE CRISE ....	5
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	5
.....	6
LOI N°2004-811 DU 13 AOUT DITE LOI DE « MODERNISATION DE LA SECURITE CIVILE ».....	6
DECRET D'APPLICATION N°2005-1156 du 13 septembre 2005.....	7
LES STRUCTURES DE COMMANDEMENT.....	8
LE NIVEAU COMMUNAL ET LE ROLE DE L'INTERCOMMUNALITE .....	8
LE NIVEAU DEPARTEMENTAL .....	8
LE NIVEAU ZONAL.....	8
LE NIVEAU NATIONAL.....	8
LA PLANIFICATION .....	9
Le Plan Orsec .....	9
Le Plan Communal De Sauvegarde (PCS) .....	9
Le Plan Intercommunal De Sauvegarde (PICS) .....	9
Les Plans Particuliers D'intervention (PPI) .....	9
<b>PARTIE B : LA COMMUNE DU MORNE ROUGE : PRESENTATION .....</b>	10
INTRODUCTION .....	10
Une Commune Particulière Du Nord De La Martinique .....	10
.....	11
Un cadre naturel exceptionnel marqué par une forte présence de l'agriculture .....	11
L'espace Bâti.....	13
Les typologies urbaines .....	14
Les Quartiers.....	14
Les espaces publics.....	15
Le patrimoine bâti .....	15
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	15
Le Réseau Routier.....	15
La Circulation .....	16



Les Chemins De Randonnées.....	18
LES COMMERCES ET LES EQUIPEMENTS .....	19
Les Commerces.....	19
Les Équipements.....	19
LE FONCTIONNEMENT URBAIN .....	21
LES RISQUES MAJEURS SUR LE TERRITOIRE .....	22
<b>PARTIE C : L'INFORMATION PREVENTICE SUR LES RISQUES MAJEURS .....</b>	<b>23</b>
LES OBJECTIFS.....	23
LE DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (DDRM).....	23
LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) .....	23
L'AFFICHAGE DES RISQUES ET DES CONSIGNES DE SAUVEGARDE .....	23
<b>PARTIE D : L'ORGANISATION COMMUNALE EN CAS D'EVENEMENTS MAJEURS ...</b>	<b>25</b>
VILLE DE MORNE-ROUGE .....	25
POSTE DE COMMANDE, GESTIONS DES SINISTRÉS ET BLESSÉS .....	26
PC TECHNIQUE.....	28
LISTE DES EQUIPES par quartier .....	29
LISTE DES EQUIPES REQUISITIONNABLES (SPECIALISATION ou DOMAINE D'INTERVENTION) .....	29
LISTE DES SECOURISTES DU MORNE-ROUGE HABITANT LA COMMUNE .....	32
REPERTOIRE DES ZONES DANGEREUSES .....	33
LOGISTIQUE A CONSTITUER AU PC ET DANS LES LIEUX SECURISES POUR LES QUARTIERS.....	33
<b>PARTIE E : DIAGNOSTIC DES RISQUES ET STRATEGIES D'ACTIONS .....</b>	<b>34</b>
INTRODUCTION : .....	34
ANALYSE DE LA REPARTITION DU BATI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.....	34
A.    Situation Géographique .....	34
B.    Démographie .....	35
C.    Représentation Du Bâti .....	35
ANALYSE DE LA REPARTITION DES ALEAS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE .....	36
LES ALEAS .....	37
LES RISQUES NATURELS.....	38
A.    Aléa Inondation .....	38
B.    Alea Mouvement De Terrain .....	42
C.    Alea Littoraux, Tsunami (Submersion, Houle Et Érosion).....	44



D. Aléa Volcanisme .....	44
E. Alea Sismique, Liquéfaction .....	48
F. Alea Cyclonique, Tempête.....	53
SECOURS À PERSONNES .....	61
G. Alea Nombreuse Victimes .....	61
PARTIE F : DISPOSITIF OPERATIONNEL, RECAPITULATIF ET ETAT D'AVANCEMENT.....	66
ETAT D'AVANCEMENT DES DISPOSITIFS OPERATIONNELS FACE AUX RISQUES MAJEURS IDENTIFIES .....	66
LA LISTE DES MOYENS COMMUNAUX.....	67
Moyens Du Poste De Commandement .....	67
Centres D'hébergements Sécurisés.....	67
Liste De Propriétaires De 4/4, Voiture Tout Terrain Et Tracteurs .....	71
GLOSSAIRE DES SIGLES .....	72
RISQUES NON TRAITÉS .....	73
MISES À JOUR RÉALISÉES (2018) .....	73



## **PARTIE A : CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ORGANISATION NATIONALE POUR LA GESTION D'EVENEMENT**

### **REGLEMENTATION RELATIVE AUX ROLES DU MAIRE ET DU PREFET DANS LA GESTION DE CRISE**

#### **CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Dans sa commune, le Maire est le chef de la Police Municipale. L'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « **la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques...** » et qu'il appartient au Maire de « **prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires**, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels... » et de « **pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure...** »

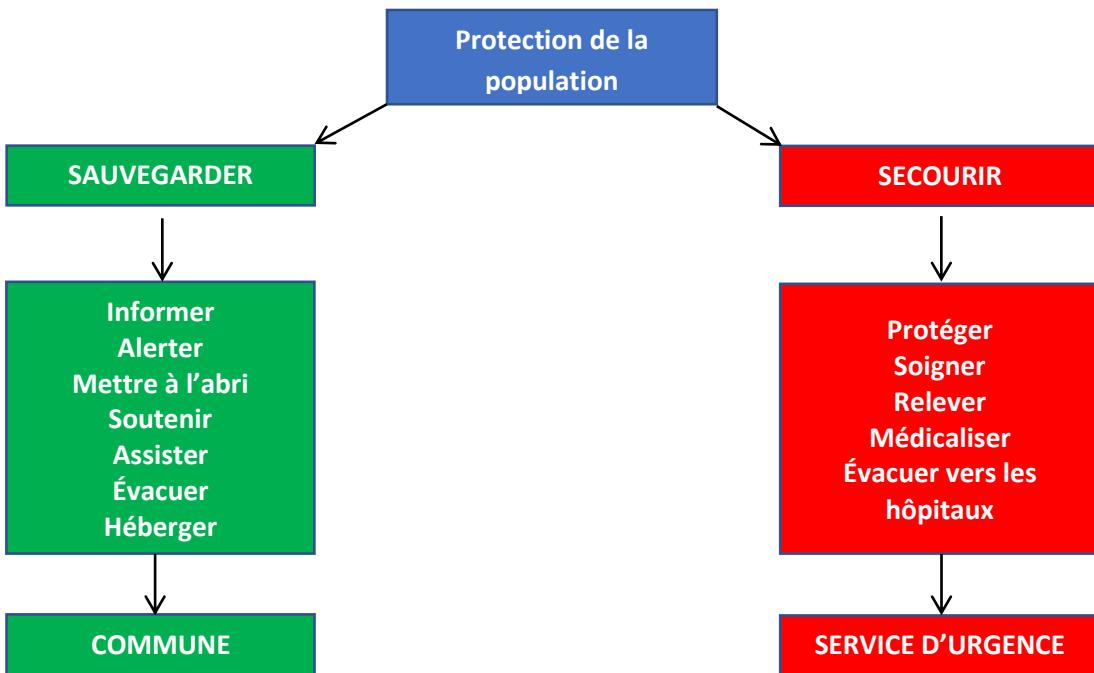
L'article L. 2212-4 précise également que « **en cas de danger grave ou imminent, le Maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances** ».

Le Maire doit donc mettre en place toutes les mesures de prévention des risques nécessaires et assurer la sauvegarde et la prise en charge des besoins immédiats de la population, lors de la survenance d'un évènement grave. Après la crise, le Maire doit rapidement organiser ses services afin d'assurer un retour à la normale avec le relogement et l'aide à l'indemnisation des sinistrés.

**Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours sur sa commune (DOS).** À ce titre, il a la possibilité de demander l'intervention des moyens des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) pour réaliser les actions de secours adaptées aux différentes situations. Néanmoins, si la situation dépasse son cadre de compétence, le Préfet devient à son tour le DOS. Le Maire reste toutefois à la disposition du Préfet afin de réaliser les missions qui lui sont confiées et doit également coordonner la continuité des Services municipaux tout au long de la crise.

La distinction doit être faite entre missions de **secours** et de **sauvegarde** : les secours sont assurés par les services qui en sont expressément chargés. **Le Maire a toujours la charge de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde.** Il exerce, en outre et selon les circonstances, la direction des opérations de secours. Le schéma suivant précise cette distinction :





## LOI N°2004-811 DU 13 AOUT DITE LOI DE « MODERNISATION DE LA SECURITE CIVILE »

Dans ce texte (codifié dans le livre VII du Code de la Sécurité Intérieur depuis mai 2012), le rôle de chaque acteur de la Sécurité Civile est redéfini et de nouveaux outils de Sécurité Civile sont proposés. Les Plans Orsec départementaux, zonaux et maritimes permettent aux différents Préfets de prévoir une réorganisation générale des secours à l'échelle de leur territoire de compétence. De plus, ces plans permettent de recenser les moyens publics disponibles et mobilisables en cas de crise majeure.

Afin de les compléter, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été créé par l'article 13 de la loi. Confié aux maires et obligatoire dans les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI), ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

La loi réaffirme également certains principes concernant la Direction des Opérations de Secours. Sur sa commune, le Maire reste de Directeur des Opérations de Secours (DOS) jusqu'à ce que le Préfet prenne le relais en cas d'événements dépassant le cadre de compétence de la commune. Le Préfet, en tant que DOS, s'appuie donc sur le Commandant des Opérations de Secours (COS) pour la conduite des opérations de secours et sur le Maire pour le volet « sauvegarde des populations »



Cette loi permet donc reformuler un schéma général d'organisation des secours, aussi bien à l'échelle Nationale qu'au plus près des citoyens, c'est-à-dire à l'échelle communale. Elle assure ainsi une liaison et une implication de tous les acteurs de la Sécurité Civile.

## DECRET D'APPLICATION N°2005-1156 du 13 septembre 2005

L'objectif principal du Décret est de redonner toute sa place à l'engagement responsable du Maire, en Fournissant des éléments concrets du PCS concernant les missions essentielles de sauvegarde (et non de secours qui relèvent des sapeurs-pompiers et l'organisation de la commune en cas de catastrophe majeure. Ainsi, le maire devient un acteur de la Sécurité Civile, susceptible de participer dès les premiers instants au traitement de la crise, mais aussi en appui aux dispositifs départementaux de secours. C'est lui qui est à l'initiative de l'élaboration du PCS et en informe le conseil municipal. Le PCS réalisé ou mis à jour fait l'objet d'un arrêté. **Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.**

La gestion d'une situation de crise set délicate car elle comporte une exigence d'anticipation et de coordination dépassant les frontières du fonctionnement habituel des services des communes, de leurs attributions et prérogatives. L'article 3 du Décret apporte des précisions quant aux informations qui doivent être incluses dans le PCS :

- **Le diagnostic des risques** qui permet d'identifier les vulnérabilités en s'appuyant notamment sur un examen de l'état de connaissance des risques identifiés,
- La détermination de la capacité de réaction et de gestion de la crise par **l'inventaire des moyens communaux (humains et matériels)**,
- La détermination d'une organisation communale de gestion de la crise et les modalités de mise en œuvre de ce dispositif,
- La réalisation des outils d'aide à la gestion des événements préalablement identifiés
- Un travail particulier sur l'**alerte et l'information** des populations.

Le décret impose donc aux maires de dispenser une information préventive à la population afin que celle-ci puisse avoir des réflexes de sécurité lors de situations de crise. L'information préventive doit être durable dans le temps afin de permettre à la population d'assimiler les consignes de sécurité et de s'engager efficacement dans l'organisation communale de gestion de crise.

Pour faciliter l'information de la population, des réserves communales de sécurité civile peuvent être prévues par les communes. Ces réserves, composées de personnes volontaires issues de la commune, seront immobilisées en cas de crise afin d'apporter une réponse de proximité adéquate et de trouver des solutions rapides aux problèmes rencontrés.

Enfin, le PCS devra être mis à jour au maximum tous les 5 ans, et des exercices devront être réalisés régulièrement afin de tester l'action et la réaction des différents acteurs impliqués dans la gestion de crise. Cette disposition, logique pour les professionnels des secours, est indispensable pour favoriser l'appropriation par les utilisateurs des dispositifs élaborés.



## LES STRUCTURES DE COMMANDEMENT

### LE NIVEAU COMMUNAL ET LE ROLE DE L'INTERCOMMUNALITE

**Au niveau communal, le Directeur des Opérations de Secours est le Maire.** Afin de pouvoir répondre efficacement aux différentes crises pouvant survenir sur son territoire, il dispose d'un **Poste de Commandement Communal (PCC)** qui lui permet de coordonner les actions de ses services pour la sauvegarde des populations (alerte, évacuation, hébergement...). L'outil opérationnel de référence pour la gestion de crise associé à cette structure est le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

S'il en était décidé ainsi, l'intercommunalité aurait comme rôle, en cas d'événement, de mettre à disposition de la commune les moyens et services relatifs aux compétences qui lui auraient été transférées. D'autres part, elle pourrait éventuellement fédérer l'ensemble des communes adhérentes autour de sujets particuliers : soutien aux communes durant la réalisation des plans communaux de sauvegarde, information et formation des élus, du personnel, des citoyens...4

**Quel que soit l'implication de l'intercommunalité dans la gestion des risques majeurs des communes qui la compose, il n'y a aucun transfert des pouvoirs du Maire ; la gestion d'un événement ne peut être assurée que par celui-ci.**

### LE NIVEAU DEPARTEMENTAL

Lorsque l'employeur de l'incident dépasse l'échelle ou la compétence de la commune, le **Préfet de Département** devient le Directeur des Opérations de Secours. Il a la possibilité d'activité le **Centre Opérationnel Départemental (COD)** qui permet la coordination des actions de l'ensemble des services de secours et des acteurs de la gestion de crise (Service Départemental d'Incendie et de Secours ou SDIS, Service d'Aide Médical d'Urgence (SAMU), Services de l'État, Gendarmerie,...). Sur le terrain, au plus près du sinistre, est mis en place le **Poste de Commandement Opérationnel (PCO)** qui assure le relais entre le COD et le terrain. L'outil opérationnel de référence pour la gestion de crise associé à cette structure est le **Plan ORSEC Départemental**.

### LE NIVEAU ZONAL

Si les moyens d'un département pour faire face à un incident deviennent insuffisants, ou si un incident s'étend sur plusieurs départements, le **Préfet de Zone** devient le Directeur des Opérations de Secours. Pour coordonner les actions à mener il dispose d'un **Centre Opérationnel de Zone (COZ)** et a la possibilité de mettre en œuvre le **Plan ORSEC de Zone** qui est l'outil opérationnel de gestion de crise associé à cette structure.

### LE NIVEAU NATIONAL

Enfin, sous tutelle de la Direction Générale de la Sécurité Civile et par conséquent du Ministre de l'intérieur, le **Centre Opérationnel de Gestion Interministériel de Crise (COGIC)** peut apporter son soutien au dispositif déjà mis en place, voire prendre la direction des opérations de secours si la situation nécessite une organisation ou une prise de décision au niveau national.



## LA PLANIFICATION

### Le Plan Orsec

Le plan ORSEC est l'outil opérationnel de gestion de crises des Préfets. Signifiant **O**rganisation de la **R**éponse de **SE**Curité Civile, le plan a pour but de mobiliser et coordonner, sous l'autorité unique du préfet, les acteurs de la sécurité civile au-delà du niveau de réponse courant ou quotidien des services. Il prévoit ainsi la mise en place d'une organisation opérationnelle permanente et unique de gestion des événements touchant gravement la population. Il constitue un outil de réponse commune aux événements quel que soit leur origine : accident, catastrophe, terrorisme, sanitaire...

### Le Plan Communal De Sauvegarde (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde est l'outil opérationnel de gestion d'événements des Maires. Il a pour but de prévoir une organisation générale des services municipaux pour mener les actions nécessaires à la sauvegarde de la population. Il constitue un outil de réponse commune aux événements quel que soit leur origine : accident, catastrophe, terrorisme, sanitaire...

### Le Plan Intercommunal De Sauvegarde (PICS)

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde définit l'organisation de la gestion des événements pour chaque commune et l'intercommunalité, permettant ainsi de mettre à disposition l'ensemble de ses moyens. Il a pour but de définir une organisation générale permettant de coordonner les moyens des services municipaux quel que soit l'origine de l'aléa (accident, catastrophe, terrorisme, sanitaire... et l'impact du phénomène (une ou plusieurs villes sont touchées).

### Les Plans Particuliers D'intervention (PPI)

Mis en place par le Préfet, les plans particuliers d'intervention (PPI) visent à organiser les secours en cas de sinistre survenant dans certains établissements, notamment les sites industriels classés Seveso AS (Autorisation avec Servitudes) et les grands barrages, lorsque ces sinistres sont susceptibles d'avoir des conséquences hors de l'enceinte de l'établissement pour lesquels ils ont été élaborés.



## **PARTIE B : LA COMMUNE DU MORNE ROUGE : PRESENTATION**

### **INTRODUCTION**

#### **Une Commune Particulière Du Nord De La Martinique**

Morne Rouge est une commune du Nord de la Martinique, qui fait partie de la micro – région Nord Caraïbe définie par le SAR (Schéma d'Aménagement

Régional). Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique), créée en 2014 et qui compte aujourd'hui 18 communes et plus de 112 000 habitants répartis sur 54 000 hectares.

Morne Rouge occupe une position assez centrale dans cet ensemble géographique. À mi-chemin entre l'océan Atlantique et la mer Caraïbe, elle se situe à la croisée de deux des voies principales du Nord martiniquais : la RN 2 qui la relie à Saint-Pierre et à la côte Caraïbe, et la RN 3 qui lui permet un accès direct à Fort de France et à la côte Atlantique.

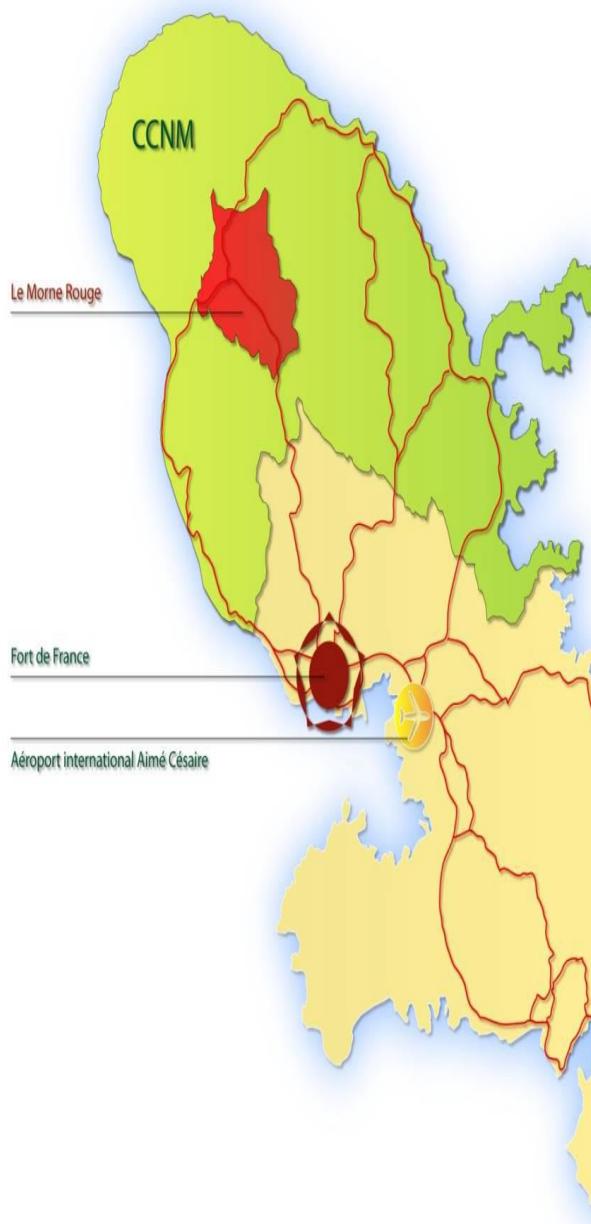
Le fait de ne pas avoir de littoral et d'être située à une altitude moyenne relativement élevée dans un milieu insulaire lui confère une certaine originalité dans le paysage Martiniquais.

Elle est entourée par les plus hauts massifs martiniquais : la Montagne Pelée au Nord, et les Pitons du Carbets et le Morne Jacob à l'Ouest.

Commune essentiellement agricole aujourd'hui, Le Morne Rouge s'est d'abord défini aux origines comme une commune de villégiature, accueillant les résidences secondaires des riches négociants de la ville de

Saint Pierre par son cadre de vie et son climat plus frais.





## Un cadre naturel exceptionnel marqué par une forte présence de l'agriculture

Située à **450 mètres d'altitude**, entre les hauts sommets de l'île, c'est la commune la plus élevée de Martinique. Les Indiens Caraïbes avaient baptisé la **Montagne Pelée (1397 m)** "Montagne de feu" à cause des lueurs rougeâtres qui s'en dégageaient, d'où le nom de Morne-Rouge.

Les espaces agricoles, constitués autour du bourg et de ses extensions, occupent 1 351 hectares, soit 36% du territoire communal.



Plan Communal de Sauvegarde 2020

Les espaces naturels représentent 41% du territoire communal, et se concentrent majoritairement à l'est et au sud. Ils sont constitués principalement par de la forêt tropicale hygrophile.

Les espaces urbanisés se situent au centre du territoire, et constitue 23% de l'occupation des sols de la commune.

Le Morne Rouge s'articule autour de cet équilibre, espaces naturels – espaces agricoles – espace urbain, qui s'organise en couronnes concentriques autour du centre bourg.

#### **LE MORNE ROUGE EN QUELQUES CHIFFRES :**

- 5 093 habitants en 2015
- 3 764 hectares
- 137 habitants/km<sup>2</sup> (*Martinique 353 habitants/km<sup>2</sup>*)
- Altitude : mini. 180 m — maxi. 923 m

#### **Les plus importantes ressources en eau de la Martinique**



## L'espace Bâti

Le bâti du Morne Rouge se développe et se concentre à proximité et tout le long des axes routiers. Une première partie du bâti dur se concentre majoritairement autour du bourg le long de la RN3 c'est un habitat dense qui regroupe tout le centre dynamique du bourg avec cette particularité de s'étaler d'un seul côté de la route à savoir sur la partie Est.

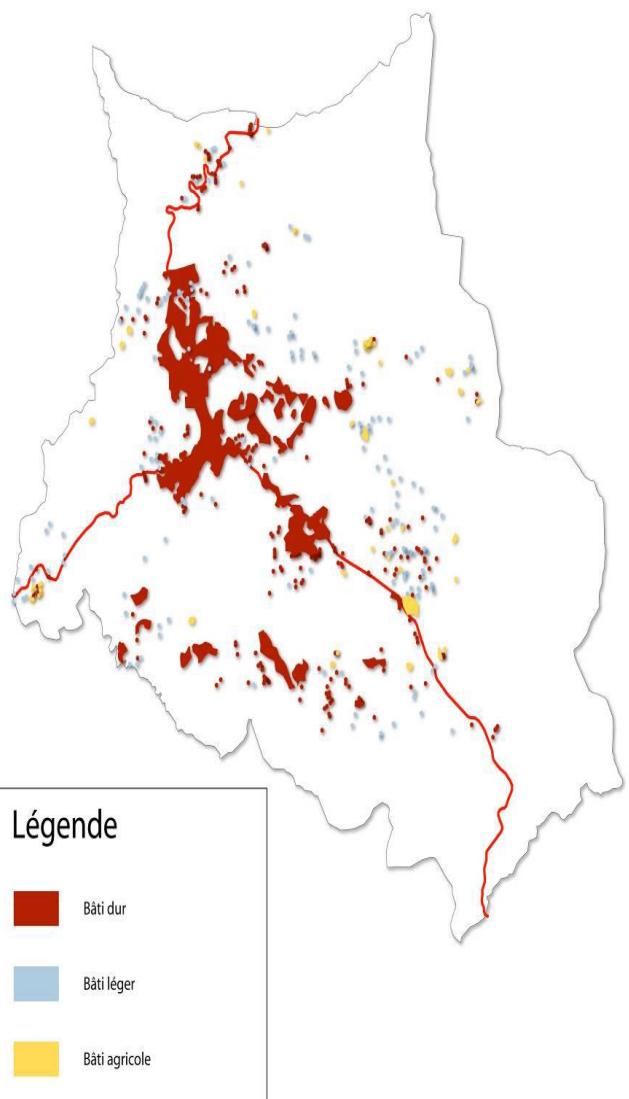
Les quartiers Fond Guillet ouest et Fond Cacao est, bien que localisés le long de la RN2, font partie de cette première zone de bâti dense.

Le reste du bâti regroupé en 3 gros ensembles se concentre :

- le long de la route de la Trace formé par le quartier la Galette, Fond Marie Reine
- le long de la D12 et de la D11 à Champflore et Parnasse
- le long de la D12a, autour des lieux dits Savane Petit, Dumozé et Fond Rose

Il est à noter que le bâti ne se retrouve pas que dans les parties constructibles de la commune. Par conséquent, les zones naturelles et agricoles sont exposées au mitage.

## Répartition et typologies bâties



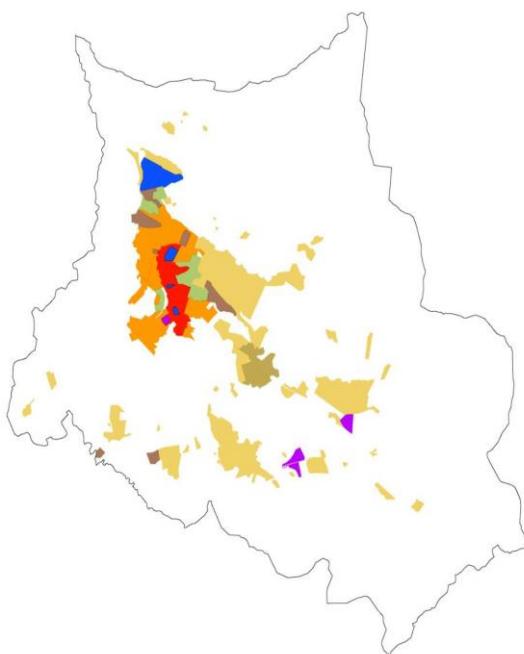
## Les typologies urbaines

La structure urbaine du Morne Rouge présente une composition relativement lâche qui s'ordonne autour des deux axes routiers principaux : la RN.3 et la RN.2 qui se rejoignent au sud du bourg. C'est un ensemble peu dense dans lequel l'habitat domine sous forme d'habitation basse (généralement un rez-de-chaussée) entouré d'un jardin.

La configuration des sols et notamment du relief rend l'occupation des sols assez hétérogène avec une alternance de secteurs assez denses (Fond Abattoir – Fond Cacao) et de zones ou demeurent d'important espaces libres (Bas du Calvaire).

Les quartiers, qui abritent la plus grande partie de l'habitat, se sont souvent constitués suite à la division de grandes propriétés (habitations). L'urbanisation ne s'est donc pas faite uniquement à partir du centre bourg, ce qui a engendré la création de « quartiers » à l'écart du centre, sans continuité de bâtie.

## Les typologies urbaines



### Légende

Centre bourg	Espaces d'activités
Extensions spontanées	Equipements
Extensions organisées	
Habitat rural dense	
Habitat rural	
Friches	

## Les Quartiers

Morne Rouge s'organise autour de son centre bourg et de ses différents quartiers. Ces derniers sont les témoignages historiques de l'évolution de la commune. Ils participent beaucoup à son identité, mais également à son économie.

Proches ou à l'écart du centre bourg, ils possèdent chacun leurs spécificités, et doivent être étudiés pour comprendre la structure du Morne Rouge.

Ce sont les secteurs les plus dynamiques en termes de construction de logement, mais situés dans des zones agricoles ou en lisière de forêt ils doivent répondre à des enjeux environnementaux importants.

Peu dotés en équipements, commerces et services, on peut se poser la question de l'évolution de ces quartiers dont le développement ne peut s'envisager que par un recours important aux déplacements automobiles, et par le risque de fragiliser l'économie agricole de la commune.



## Les espaces publics

La commune possède des espaces publics de qualité, notamment en centre bourg, ce qui est assez particulier en Martinique, où originellement ils sont réduits à leur plus simple expression : des trottoirs étroits et peu praticables. Cependant on assiste de manière générale dans toute la région à une amélioration, voir à une création d'espaces publics. Morne Rouge ne déroge pas à la règle, et la commune a réalisé plusieurs places en cœur de bourg.

La plus ancienne reste le parvis de l'église, et la plus importante celle qui borde le Stadium.

Un travail de préservation des vues sur la montagne Pelée a permis d'aménager des panoramas et de créer des espaces de respiration au sein du tissu relativement compact du centre. Ces deux placettes invitent à la halte, et bénéficient d'un mobilier urbain important et d'œuvres artistiques urbaines.

Ces espaces publics ponctuent de manière agréable la rue Schœlcher, rue principale du bourg qui accueille la quasi-totalité des commerces et les grands équipements de la commune.

Le reste de la commune, en revanche, reste très pauvre en espaces de rencontre et de circulation piétonne. Du fait de l'éloignement des quartiers du centre, la Priorité est donnée aux déplacements automobiles. On note l'absence quasi systématique de trottoirs.

## Le patrimoine bâti

En 300 ans, la commune de Morne Rouge s'est constituée un patrimoine qui lui permet d'attirer de nombreux visiteurs chaque année, notamment lors de fêtes ou lors du pèlerinage de Notre Dame de la Délivrande.

Outre l'église, Morne Rouge est reconnue pour son Calvaire qui se développe sur les hauteurs au sud du bourg et offre un panorama unique sur la commune, la grotte de Lourdes, lieu emblématique du pèlerinage annuel ou le jardin de la Pelée.

Dans le centre bourg, de nombreuses œuvres d'art urbaines ornent les espaces publics, comme cette œuvre du sculpteur Armand.

Un des vitraux de l'église de Morne Rouge a été posé par le premier évêque de la Martinique, arrivé en 1811.

## TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

### Le Réseau Routier

La commune s'est développée au carrefour de deux voies :

- la RN3 qui la relie à Fort de France et à la côte Atlantique.
- la RN2 qui descend vers Saint-Pierre et la côte Caraïbe.

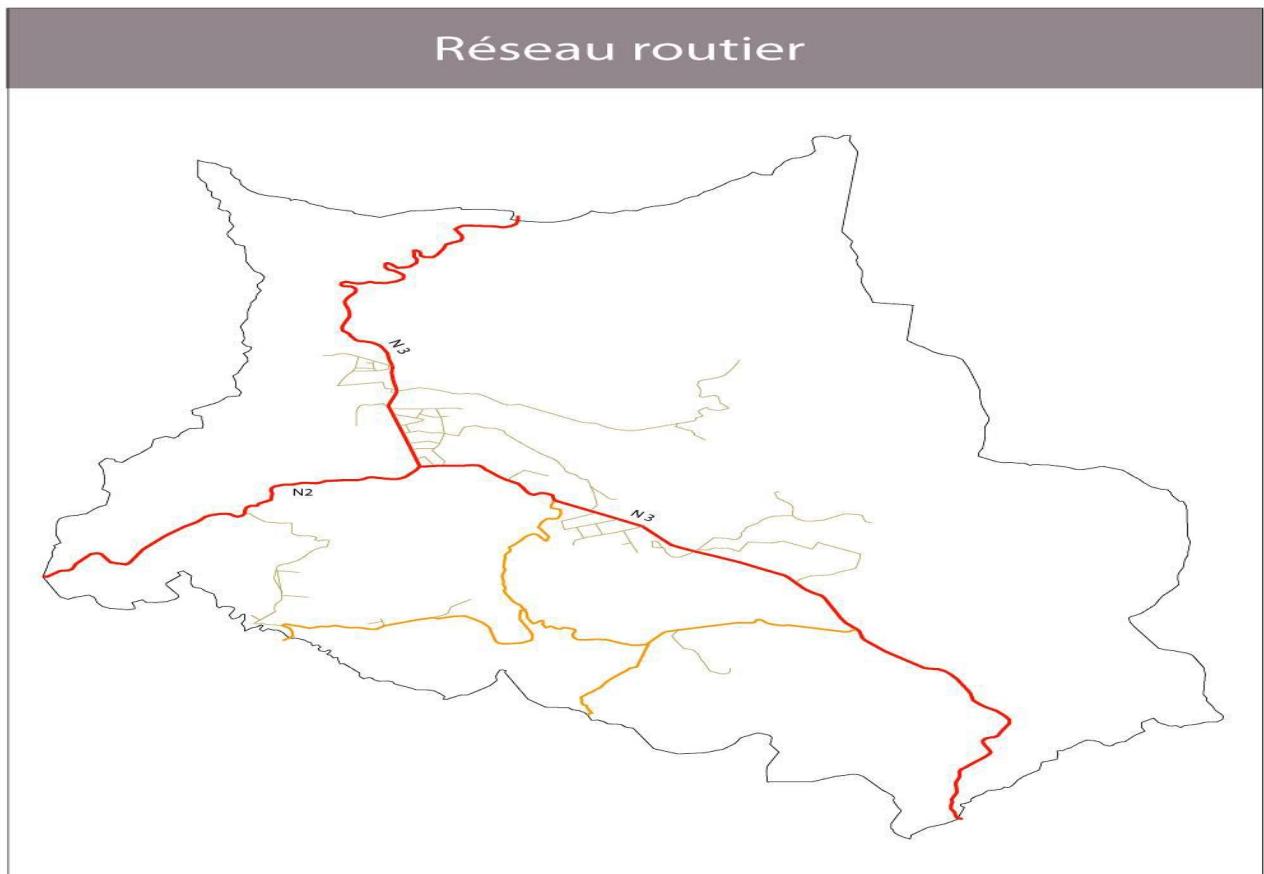
Le réseau communal secondaire est composé d'une voirie étroite qui épouse le relief marqué de la commune.



Parmi celui-ci, on retrouve deux routes importantes, qui peuvent permettre une évacuation plus fluide en cas de catastrophe, ou l'arrivée des secours si l'accès à la commune est impossible par les voies principales :

- la RD11 qui relie la RN2 sur la commune de Saint-Pierre, à la RN3 au Sud-Est du Morne-Rouge
- la RD12 qui relie le bourg de la commune au quartier Fond-Marie-Reine en passant par Savane Petit

L'état général des rues et routes est variable, notamment à cause des intempéries et du climat, qui les dégradent rapidement.



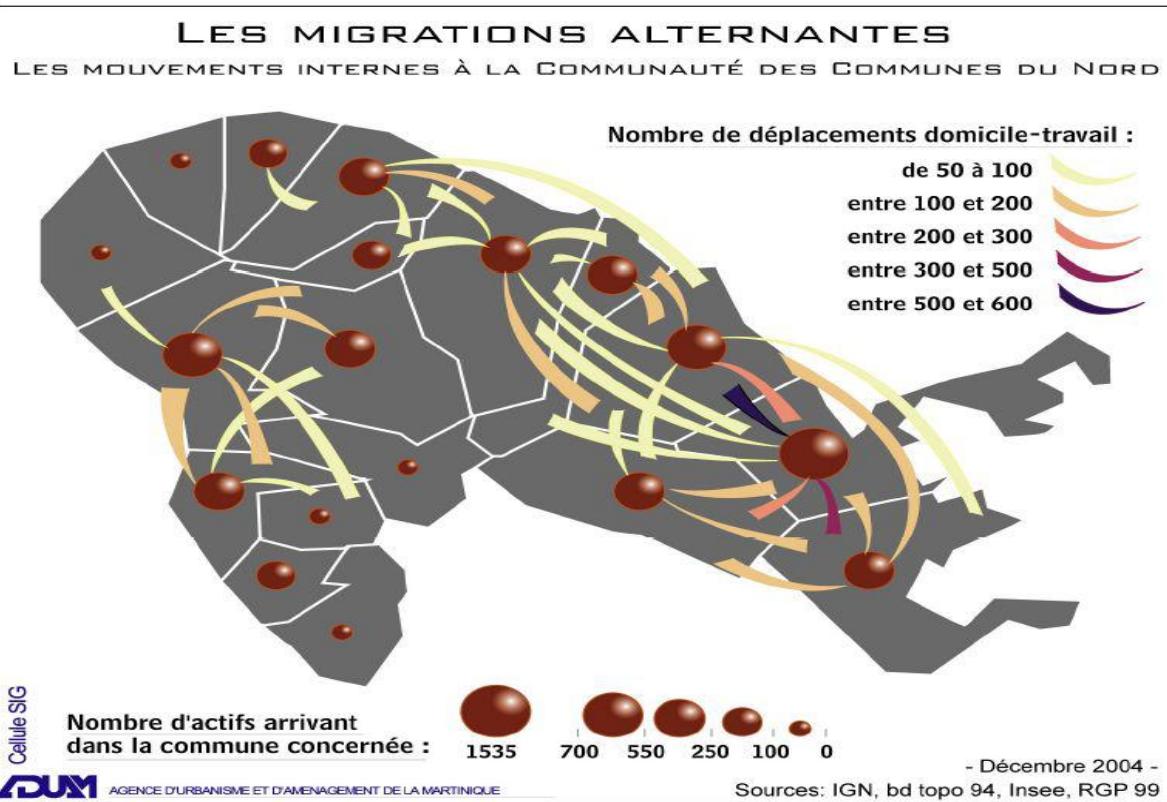
## La Circulation

Il n'y a pas de véritables problèmes de circulation sur le territoire.

Les axes les plus fréquentés restent la N2 et la N3, mais on y recense moins de 5 000 véhicules par jour en 2005.

La desserte en transport en commun reste faible



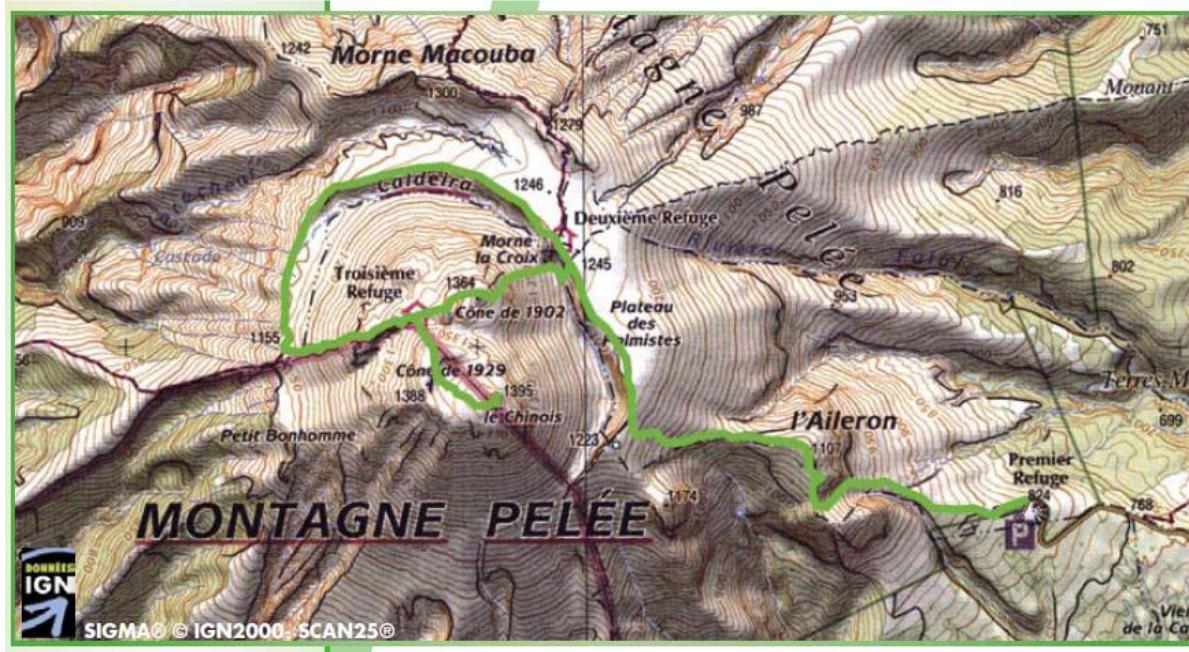


Plan Communal de Sauvegarde 2020

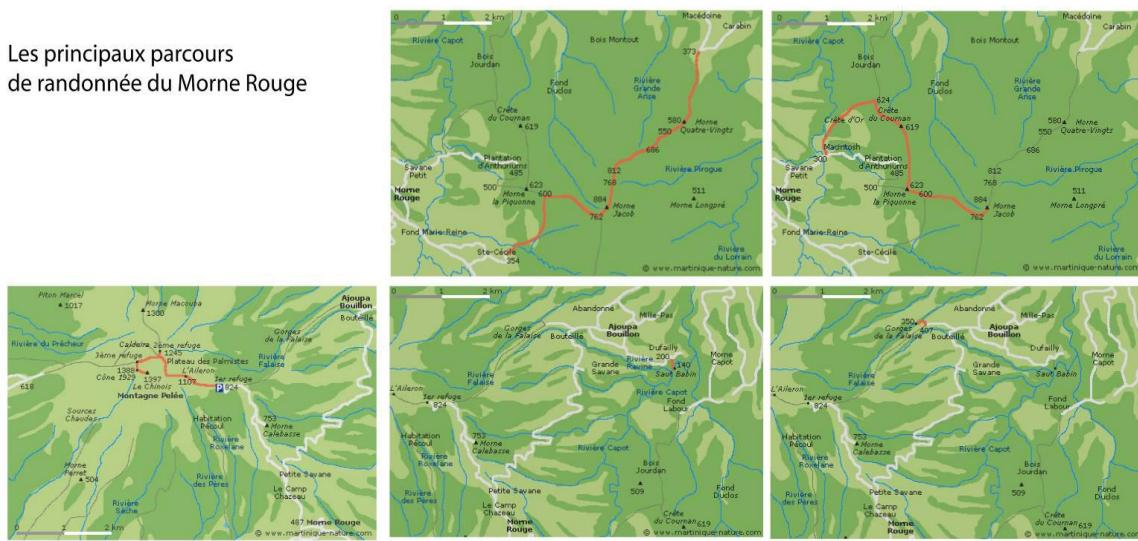
## Les Chemins de randonnée

La commune est le point de départ de nombreuses randonnées, notamment pour la montagne Pelée. Le tourisme vert se développant dans le nord de la région, de plus en plus de touristes viennent au Morne Rouge pour profiter des paysages exceptionnels offerts par son relief et sa forêt tropicale.

On recense 6 chemins de randonnée sur le territoire communal, allant de 1 à 9 km avec des niveaux de difficulté variables.



Les principaux parcours de randonnée du Morne Rouge



Plan Communal de Sauvegarde 2020

# LES COMMERCES ET LES EQUIPEMENTS

## Les Commerces

Les commerces sont regroupés dans le centre bourg, le long de la rue principale. Ce sont principalement des commerces de proximité (pharmacie, banques, alimentaire), mais on trouve également quelques boutiques à destination touristique.

La plupart se portent bien, mais certains sont assez dégradés.

La commune dispose d'un petit ensemble commercial dans le centre bourg à la rue Schœlcher, le VULCANO .

Le bourg comporte par ailleurs 2 pharmacies et 1 centre de santé.

## Les Équipements

Le Morne Rouge est plutôt bien équipé, pour une commune de plus de 5 000 habitants, notamment dans le domaine culturel et sportif.

De gros investissements ont été réalisés, notamment en matière d'équipements culturels, sportifs et de loisirs.

La scolarité est assurée jusqu'au collège sur le territoire communal. Il existe une volonté de la municipalité d'implanter un lycée sur le territoire communal.

### Équipements culturels :

**Une médiathèque** a été inaugurée le 26 juin 2001, construite autour d'une maisonnette d'époque (Maison LABARDE), elle se compose de quatre sections :

- La section enfance
- La section jeunesse
- La section adulte
- La section multimédia.

**Une salle de spectacle**, le Millénium, a été réalisée au nord du Bourg.

**Une place des fêtes** permet l'accueil de spectacles de plein air.

### Accueil des publics spécifiques :

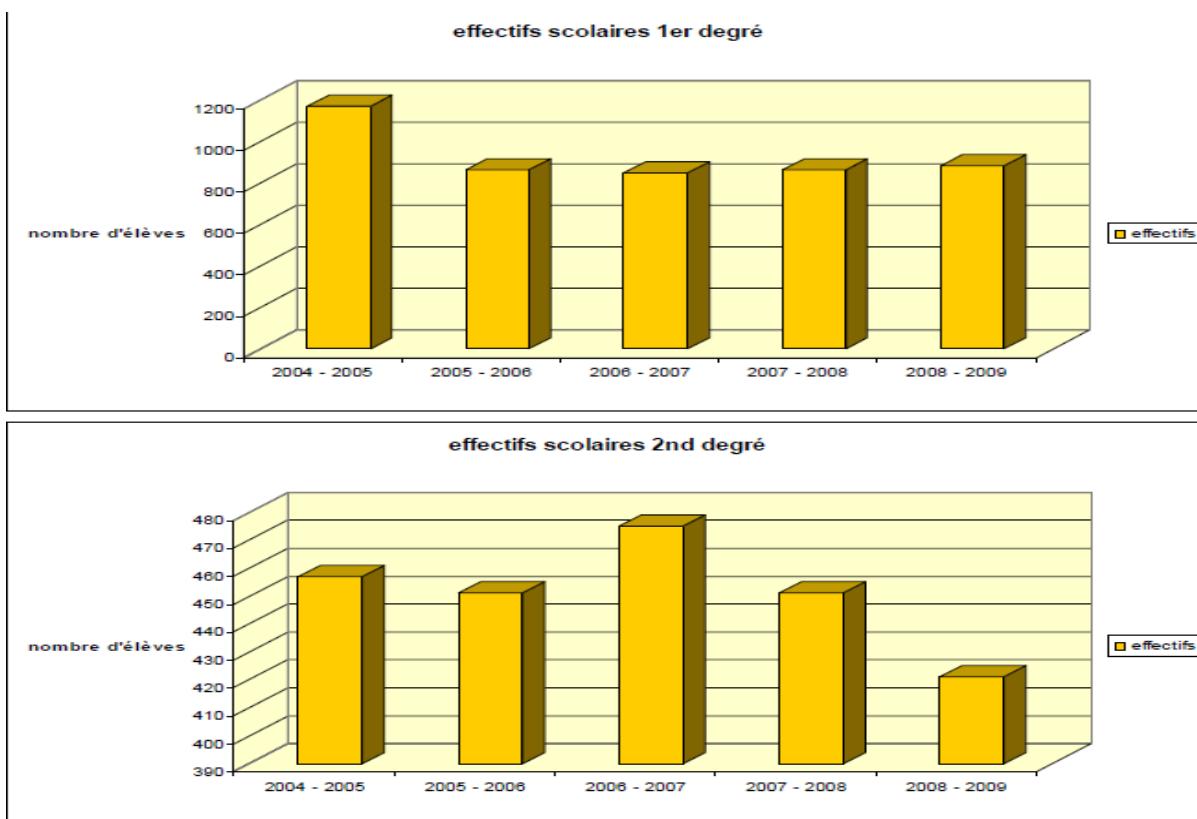
Morne Rouge compte 4 établissements pour la petite enfance dont une crèche municipale de 60 places. En revanche, il n'y a pas de structure d'accueil pour les personnes âgées sur le territoire communal. La commune possède par ailleurs une douzaine de places pour l'accueil de personnes handicapées.



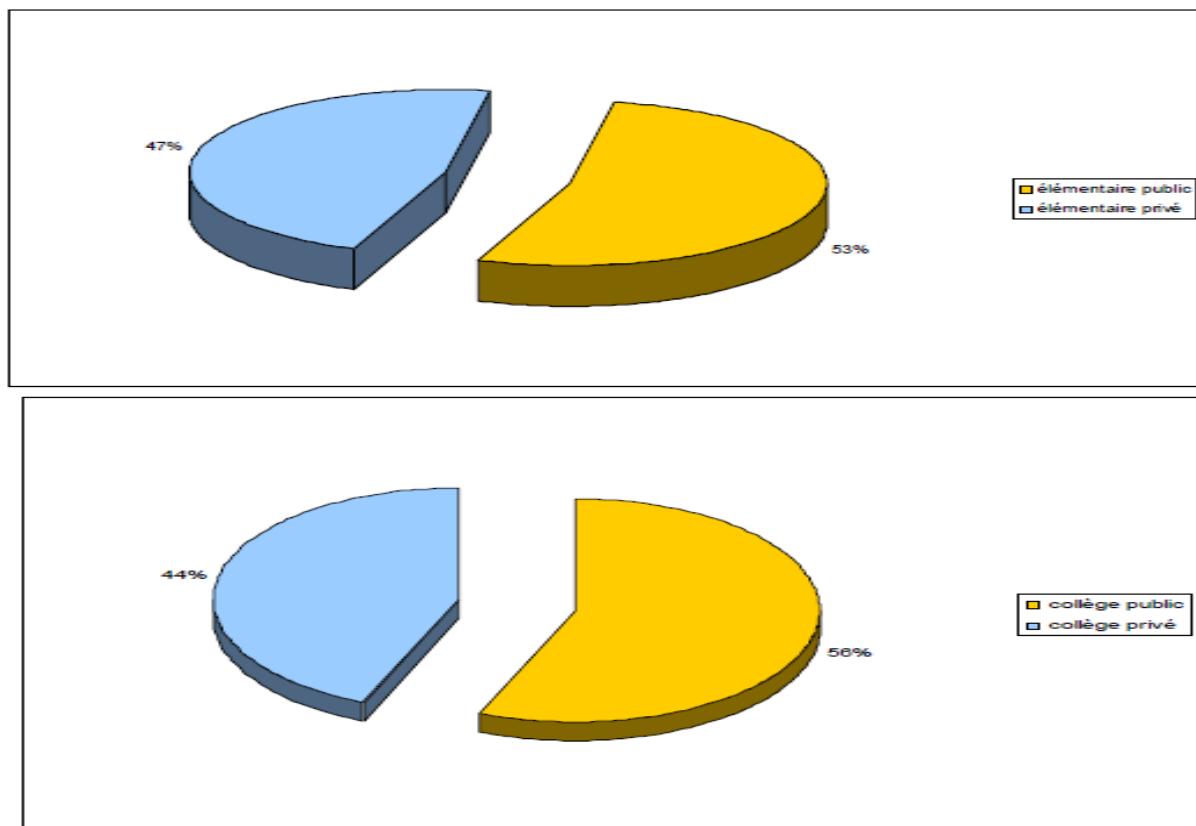
Au niveau des **équipements sportifs**, Le Morne Rouge possède un gymnase, des terrains de tennis (en rénovation), et deux stades, dont un stade multisports, équipé d'une piste d'athlétisme. Par ailleurs un espace multifonction a été réalisé en face du Stadium comprenant des terrains de Basket Ball.

#### Équipements scolaires :

La scolarité est assurée jusqu'au collège sur le territoire communal. La reconstruction du collège a été actée et devrait débuter en 2019.



Les effectifs scolaires sont en baisse depuis 5 ans.



Les effectifs se répartissent de manière à peu près égale entre le public et le privé, avec un petit avantage au privé.

En résumé la commune possède un panel d'équipements intéressant, cependant on constate parfois un surdimensionnement et une dégradation de ces derniers.

## LE FONCTIONNEMENT URBAIN

Le Morne Rouge s'organise de manière concentrique autour de son centre bourg, constitué à la croisée de la RN 2 et de la RN 3. Ce centre est le réel pôle :

- Pôle commercial avec un linéaire de commerces le long de la rue Edgard Nestoret et une moyenne surface à l'entrée du bourg rue Marcel Bouquety.
- Pôle d'équipements, avec la grande majorité des équipements sportifs et culturels, et les grands équipements structurels (Poste, Mairie)



Autour du centre se sont développés les quartiers, notamment à partir des voies de communication, notamment vers l'est et le sud. Le troisième cercle est constitué des espaces économiques de la commune : Les espaces agricoles et les quelques sites d'activités.

Le quatrième cercle englobe la dimension touristique du Morne Rouge, avec les équipements d'accueil (hôtel, restaurant au nord) et la Maison du Parc, en lien avec la Montagne Pelée d'une part et la forêt tropicale d'autre part.

Enfin le cinquième et dernier cercle accueille les espaces naturels de la commune. Ces espaces sont encore préservés de toute urbanisation et jouent un rôle très important dans l'attractivité, notamment touristique, du Morne Rouge.

## LES RISQUES MAJEURS SUR LE TERRITOIRE

L'ensemble des risques majeurs répertoriés est présenté plus en détail dans la partie E du Plan Communal de Sauvegarde (Diagnostic des risques et stratégies d'actions), tout comme dans le document d'information Communal sur les Risques Majeurs (Voir partie C- L'information préventive sur les risques majeurs).



## PARTIE C : L'INFORMATION PREVENTICE SUR LES RISQUES MAJEURS

### LES OBJECTIFS

L'information préventive sur les risques majeurs est un droit pour le citoyen et un devoir pour le Maire. L'objectif est double :

- **Rendre le citoyen conscient des risques majeurs** auxquels il peut être exposé. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable...
- **Rendre le citoyen acteur de sa propre sécurité** (il pourra réaliser ensuite un Plan familial de Mise en sûreté).

### LE DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (DDRM)

**Le Dossier Départemental des Risques Majeurs** est un document préfectoral (article R125-11 du Code de l'Environnement) consignant toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau du département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Il recense toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Le DDRM est consultable en préfecture et dans toutes les mairies. Il est également consultable sur le site internet de la Préfecture et est régulièrement remis à jour.

### LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a été édité en juin 2011, en application du décret du 11 octobre 1990 et des articles R125-5 à R125-27 du code de l'environnement.

Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le Préfet, il contient en particulier :

- **La connaissance des risques** naturels et technologiques dans la commune
- **Les mesures de prévention et de protection** prises par la commune
- **Les mesures de sauvegarde** à respecter en cas de danger ou d'alerte
- **Le plan d'affichage de ces consignes de sécurité**

### L'AFFICHAGE DES RISQUES ET DES CONSIGNES DE SAUVEGARDE

Conformément aux articles R125-12 à 14 du Code de l'Environnement qui précise que les consignes de sécurité figurant dans le DICRIM sont portées à la connaissance du citoyen par voie d'affiche, une affiche des risques et des consignes de sauvegarde a été élaborée pour le MORNE-ROUGE à partir du



modèle national (arrêté du 9 février 2005). **Les modalités d'affichage ont été définies par arrêté municipal du 4 juillet 2011 (articles 2 et 3).**

Ces affiches ont été envoyées aux établissements d'activités et syndics de copropriété des immeubles de plus de 15 logements se trouvant dans les zones de risques identifiés, pour mise en place au niveau des accès dès lors que les conditions d'affichage sont celles de l'arrêté municipal.

Il faudra cependant réaliser une carte de point d'affichage et créer un site internet regroupant tous les risques présents sur la commune, ainsi que les mesures de prévention et les consignes de sécurité qui les accompagne.



## PARTIE D : L'ORGANISATION COMMUNALE EN CAS D'EVENEMENTS MAJEURS

### VILLE DE MORNE-ROUGE

DESIGNATION	NOM- PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE DOMICILE
Maire	<b>DULYS-PETIT</b> <b>Jenny</b>	Haut Morne MORNE-ROUGE	0696 40 66 61 0596 52 37 97 0596 52 30 41
1 <sup>er</sup> Adjoint	<b>RASCAR</b> <b>Béatrice</b>	Lot. Haut Morne 2MORNE ROUGE	0696 26 26 71
Directeur général des services	<b>ALAMELOU</b> <b>Karinn</b>	Bourg MORNE ROUGE	0596 52 33 78
Elue sécurité	<b>THERAMENE</b> <b>Marie Joëlle</b>	Fond-Abattoir MORNE-ROUGE	0696 24 58 67
Responsable Service technique	<b>ASSELIN de</b> <b>BEAUVILLE</b> <b>Richard</b>	Lot. Case Navire SCHOELCHER	0696 02 24 60
Responsable transmission déclenchement de l'alerte	<b>DULYS-PETIT</b> <b>Jenny</b>	Haut Morne MORNE-ROUGE	
Police Municipale	Jean-Gilles <b>CLEMENTE</b>	8 rue Stéphane CLEMENTE SCHOELCHER	0696 36 23 01
Consigne d'alerte et du déclenchement de sirènes	Cf. Communiqué préfecture et Météo France, Plan Communal de Sauvegarde		



## POSTE DE COMMANDE, GESTIONS DES SINISTRÉS ET BLESSÉS

IMMEUBLE	ADRESSE	TEL.	RESPONSABLE LOCAL
<b>PC Communal</b>			
<b>Mairie</b>	7, Av.Ed.-Nestoret	0596 52 30 23	Mme Le Maire
<b>Atelier municipal</b>	Rue Adrien Paques	0596 52 55 16	RANGUIN Jean-Michel
<b>Gestion des blessés et sinistrés</b>			
<b>Stadium</b> (Héliport, gestion des blessés)	Rue Émile Maurice	0596 52 53 38 0696 95 15 03	COMA Hector
<b>Salle omnisport</b> (accueil et prise en charge sinistrés)	Rue Henri Cléostrate	0596 52 46 36 0696 36 52 92	MASSOL Jean-René
<b>Stade ROYBELLEPLAINE</b> (Héliport, gestion des blessés)	Quartier Chazeau	0596 61 11 89 0696 74 74 56	SIMONET Dominique
<b>Plateau scolaire</b> (Héliport, gestion des blessés)	Rue Joseph LABARDE	0596 52 31 80	Mme Le Maire
<b>Dépôt mortuaire</b>			
<b>Millénum Sous-sol</b> (dépôt mortuaire)	Quartier Chazeau	0596 58 45 72 0696 04 02	CARISTAN Thierry



ETAT MAJOR	NOM-PRENOM	TELEPHONE	ADRESSE
CHEF-LE MAIRE	DULYS-PETIT Jenny	0696 40 66 61 0596 52 37 97 0596 52 30 41	Haut Morne MORNE-ROUGE
SERVICE TECHNIQUE	ASSELIN de BEAUVILLE Richard	0696 02 24 60 0696 31 04 74	Lot. Case Navire SCHOELCHER
SERVICE ADMINISTRATIF	ALAMELOU Karinn	0596 52 33 78	Avenue Edgard NESTORET MORNE ROUGE
SERVICE DES EAUX	RANGUIN Jean-Michel	0696 91 29 44 0696 02 42 15	Mespont MORNE-ROUGE
SERVICE ELECTRICITE	JEAN-BAPTISTE Joseph	0696 34 71 41	Autre Bord FOND-SAINT-DENIS
	PAVILLA Hervé	0696 98 61 63 0696 89 88 47	Fond Cacao MORNE-ROUGE
POLICE MUNICIPALE	CLEMENTE Jean-Gilles	0696 36 23 01	8 rue Stephan CLEMENTE SCHOELCHER
SECOURISTES	ALAMELOU Bertrand	0696 23 41 94	Av. Edgard-Nestoret MORNE-ROUGE
MEDECINS	De REYNAL Cyril De REYNAL Renaud SCHUR Marie EUGENE Steeve	0596 52 33 78	Av. Edgard-Nestoret MORNE-ROUGE
PHARMACIES	Ti George	0596 52 33 08	Av. Edgard-Nestoret MORNE-ROUGE
	DERIS Arielle	0596 52 36 03	Rue André-Aliker MORNE-ROUGE
INFIRMIERES	SCP ARNAUD et MARTIN	0596 69 79 35	Bourg MORNE-ROUGE
	ZOUBICOU Solange ALAMELOU Erika	0696 32 95 60 0596 51 66 34	Rue André ALIKER MORNE-ROUGE
	Centre de soins infirmiers MANIKON Guylène	0596 52 40 28 0696 72 84 84	Centre de soins Bourg MORNE-ROUGE
	ASS. ENTRAIDE MONTJOLY	0596 52 38 90	Lot. Haut Morne MORNE-ROUGE



TRANSPORTS ET TRAVAUX PERSONNEL DE VOIRIE	ASSELIN DE BEAUVILLE Richard	0696 02 24 60 0696 31 04 74	Lot-Case Navire SCHOELCHER
CHAUFFEURS MUNICIPAUX	GOIDAMAN Pierre	0696 29 03 02	

## PC TECHNIQUE

Atelier municipale : Rue Adrien-Paque - 0596 52 55 16

SITE	CHEF DE SITE
SERVICE DES EAUX ET MATERIELS	QUANTITATIF ET CHAUFFEURS
Matériel lourd	0
Épareuse	1
Tractopelle	1
Camion	1
Camionnettes	4



## LISTE DES EQUIPES par quartier

QUARTIERS	NOMS-PRENOMS	TELEPHONE
Bourg- Lourdes - Nazareth	Marie-Elle DUCLOVEL	0696 10 61 31
Fond Guillet Bas du Bourg – Plateau Sable	Sylver AUROKIOM Guillaume PEPIN	0696 17 45 54 0696 79 82 88
Haut du Bourg – Cité Clerc	Daniel NIRDE	0696 93 88 24
Calvaire – Bas du Calvaire Grosses Roches – La Galette	Bertha REMISSE Alain ANGELE	0596 68 62 99--0696 21 10 45 0696 19 37 58
Haut Morne – Fond Cacao	Jenny DULYS PETIT	0696 40 66 61
Parnasse – Zobéïde	Fabien DESTON	0696 29 81 09
Champflore	Noémie HILAIRE	0696 19 67 03
SICA Champflore -- Propreté	Béatrice RASCAR	0696 26 26 71
Fond Marie Reine – Pilori -	Daniel NIRDE Monique LUCIEN-MIMY	0696 93 88 24 0696 34 66 20
Rue de la République Fond Rose	Joseph MONTJEAN	0596 52 31 61-- 0696 02 54 41
	Joseph SAINT-VAL	0596 68 45 92-- 0696 85 55 28
Rue Emile MAURICE – Rue Emile BYLON -- Rue Lucie Route de Savane Petit --Savane Desmathias --Cité la Falaise	Joël ROY-CAMILLE Charles CARISTAN Ronald BRITHMER	0696 26 58 26 0696 23 09 10 0696 21 03 42
Savane Petit – Tou Founeau Mac In Tosh	Marie-Jacqueline PEPIN Miguelle MARTIN	0696 34 59 53 0696 41 07 71
Savane Hubert – Val Joli	Valmy CELESTINE	0596 52 54 19
Chazeau – Petite Savane Aileron – Petite-Préville	Oliver CALIXTO Béatrice PHEDRE	0596 52 35 36 0696 24 58 67
Mespont	Yola NITHARUM Fabien DESTON	0696 06 36 89 0696 29 81 09

## LISTE DES EQUIPES REQUISITIONNABLES (SPECIALISATION ou DOMAINE D'INTERVENTION)



SPECIALISATION	NOM-PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
<b>SUPERMARCHE</b>	Carrefour Market	Av. Edgard-Nestoret	0596 52 40 40
<b>EAU</b>	SOMES	Champflore	0596 52 52 52
<b>PLOMBIERS</b>	NERET Christophe MOUILOU Paul-Henri	Rue de la République Rue Lucie	0596 52 41 65 0696 23 36 82
<b>BTP</b>	CLODIUS Charles	Bourg	0696 27 60 28
<b>PROPRIETAIRES DE TRACTOPELLE</b>	NERET Joël POLIE Pierry	Fond Marie Reine Fond Marie Reine	0696 96 57 67 0596 52 59 90
<b>SERVICE DES EAUX</b>	GUANNEL Maurice	Rue Jean Jaurès	0696 40 22 73
<b>CAMIONNEURS</b>	BAUR Ulysse	Pilori	0696 60 00 16
	POLIE Pierry	Fond Marie Reine	0596 52 59 90
	NIRDE Frantz	Fond Marie Reine	0596 52 53 29
	PRECART Jean-Charles	Mespont	0696 28 23 92
	MIRENDIN Hubert	Pilori	0596 52 44 31
	SOURAYA Joël	Mespont	0596 52 58 04
	NEWTON Jean-Marie	Mespont	0596 62 35 91
	ALAMELOU Marcel	Bas du Bourg	
<b>TRANSPORT BONIFACE</b>	COQUERAN Serge	Savane Petit	0596 52 54 02
	HUGUES-BEAUFOND	Mespont	0696 80 36 05 0696 83 88 74
<b>PELLES</b>	NERET Joël MIDELTON Jean-Jules	Fond Marie Reine Fond Rose	0696 96 57 67 0696 25 74 76
<b>BOULANGERIES</b>	AIGLE ROYAL CATORC MIRENDIN	Ave Edgard Nestoret Route de Savane petit Fond Marie Reine	0596 52 31 12 0596 52 49 92 0596 52 44 31



<b>SECOURS CATHOLIQUE (11 bénévoles)</b>	RANGUIN Gilberte MATAR Francis	Savane Hubert SICA Champflore	0596 52 31 91 0596 52 48 81
<b>AMICALE DES SECOURISTES</b>	ALAMELOU Bertrand	Av. Edgard-Nestoret	0596 52 30 27



## LISTE DES SECOURISTES DU MORNE-ROUGE HABITANT LA COMMUNE

SECOURISTES	NIVEAU DE SECOURISME	ADRESSE	NUMERO DE TELEPHONE
BRUNO Charles	PSE2 PPSSP- F PSSP	Fond Rose	0696 21 69 32 0596 65 48 49
COURJOL Viviane	PSE1 PSSP	Rue Lucie Résidence Abricot	0696 40 22 13 0596 65 08 44
JACQUES Jean-Mathieu	PSE1 - PSSPP	La Galette	0696 84 40 73
ALAMELOU Bertrand	PSE2 FPSS	38 Avenue Edgard Nestoret	0696 23 41 94 0596 52 30 27
FLAM Monique	PSC1	Cité Chazeau	0696 30 41 87 0596 52 40 95
FLAM-MONCOQ Paulette	PSC1	Champflore	0696 39 82 36 0596 52 50 26
JEAN-CHARLES Camille	PCS1	Savane Hubert	0696 39 18 58 0596 55 83 93
DESMAZON Micheline	PSE PSSP	Lotissement Mespont	0696 44 04 47
GRANAVEL-THERESE Marlène	PSE PSSP	Lotissement la Galette	0696 37 29 77 0596 52 34 61
LARIVE Blandine	PSE1 FPSS	Pilorie Fond Marie Reine	0696 20 49 02 0596 52 33 53
MONCOQ Georges	PSC1	Champflore	0696 32 66 96 0596 52 50 26
MANIKON Yvette	PSC1	Camp Chazeau	0696 36 18 86 0596 52 45 85
CHANTALOU Léonore	PSC1	Rue Émile MAURICE	0696 20 40 20 0596 52 18 59
THERAMENE Marie-Joëlle	PSE1 PSSP	Fond-Abattoir	0696 24 58 67
LANDRY Patrick	PSC1	Mespont	0690 59 94 79



## REPERTOIRE DES ZONES DANGEREUSES

ZONE MENACEES	SITUATION PRECISE	RESPONSABLE DE L'EVACUATION A PREVOIR	ADRESSE	TELEPHONE
<b>Grosses Roches</b>	Éboulement			
<b>Entrée Champflore</b>	Débordement		Fond Marie Reine	0696 24 36 66
<b>Beauvallon</b>		&	&	
<b>Fond Cloche</b>				
<b>Plateau Propreté</b>	Chute d'arbres	RASCAR Béatrice	Sica champflore	0696 26 26 71
<b>Usine SOCOMOR</b>				

## LOGISTIQUE A CONSTITUER AU PC ET DANS LES LIEUX SECURISES POUR LES QUARTIERS

MOYEN EN ENERGIE POUR LES LIEUX SECURISES	GROUPE ELECTROGENE (prévu par la mairie et EDF)
<b>MOYENS EN EAU</b>	1000 litres d'eau + eau en bouteille (10 pack de 6 litres)
<b>MOYENS EN PETITS MATERIELS</b>	(à prévoir dans une malle de secours) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coutelas</li> <li>• Scie tronçonneuse</li> <li>• Marteaux</li> <li>• Clous</li> <li>• Essence pour engins et petits groupes électrogènes</li> </ul>
<b>MATERIELS A PREVOIR A LA MAIRIE</b>	2 radios à piles Lampes de poches à pile
<b>MOYENS EN NOURRITURE POUR LES EQUIPES DE SECOURS</b>	Nourriture sèche à prévoir
<b>MOYEN POUR LES LIEUX SECURISES DANS LES QUARTIERS</b>	Un petit groupe (matériel fourni par le PC technique)



# **PARTIE E : DIAGNOSTIC DES RISQUES ET STRATEGIES D'ACTIONS**

## INTRODUCTION :

La Martinique est exposée à plusieurs phénomènes naturels représentant un danger réel pour la population. Avec la Guadeloupe, la Martinique est le département français le plus exposé aux risques naturels :

- Séismes
- Éruptions volcaniques
- Mouvement de terrain
- Inondations
- Cyclones qui se manifestent par des vents violents et de fortes pluies mais aussi, sur le littoral, par la houle et l'inondation marine.

L'exiguïté du territoire (381 400 personnes sur 1.103 km<sup>2</sup>) et les traditions ont conduit à un fort mitage et on dénombre de nombreux bâtiments construits dans des zones dangereuses.

Cette urbanisation non maîtrisée en zones dangereuses augmente le coût des dégâts observés lors d'événements naturels exceptionnels.

À titre d'exemple, le passage de l'ouragan LENNY en novembre 1999 a nécessité le déblocage d'une aide gouvernementale de 175 million de Francs en Martinique et 417 millions en Guadeloupe.

Il apparaît donc prioritaire de réduire les risques par la maîtrise des enjeux, faute de pouvoir agir sur les phénomènes naturels, surtout dans leurs intensités les plus fortes.

## **ANALYSE DE LA REPARTITION DU BATI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

### **A. Situation Géographique**

La commune de Morne-Rouge est située dans la moitié Nord de l'île, entre la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet.

La superficie communale est voisine de 37 km<sup>2</sup>, pour un périmètre de 34km.



Plan Communal de Sauvegarde 2020

Elle est située à l'intérieur des terres, sans littoral : les communes limitrophes sont Ajoupa Bouillon, Le Lorrain, Marigot, Fond Saint Denis et Saint Pierre.

Le point culminant du territoire communal se situe sur les flancs des Pitons du Carbet, au Piton Gelé, à 923m d'altitude.

## B. Démographie

La population de la commune s'élevait à 5 093 habitants au dernier recensement de 2015.

### Représentation du Bâti

Les données suivantes ont été analysées avec un Système d'Information Géographique (SIG)

- Bâti de 2000 à 2010
- Cartographie des aléas du PPR de 2011
- Photographies aériennes de la Martinique réalisées en 2010

Les aléas pris en compte par le PPR de 2011 sont les suivants :

- Inondations
- Mouvements de terrain
- Aléas littoraux : submersion, houle et érosion
- Séismes
- Volcanisme
- Tsunamis

L'analyse des photos aériennes de l'IGN amène à distinguer deux types d'habitats :

- Un habitat dispersé très important, que ce soit sous forme de petits quartiers ou d'habitations isolées
- Un habitat groupé réparti du bourg de Morne-Rouge

### La répartition de ces constructions par aléa est la suivante :

Aléa	Bâti total (2010)	Proportion du bâti total
		De la commune
Inondation / majeur	0	0
Inondation / fort	47	1.6
Inondation / moyen	0	0
Inondation / moyen spécifique	0	0



Inondation / modifié par aménagement	0	0
Mouvement de terrain / majeur	0	0
Mouvement de terrain / fort	266	9.1
Mouvement de terrain / moyen	622	21.3
Érosion / majeur	0	0
Littoral / fort	0	0
Littoral / moyen	0	0
Tsunami	0	0
Volcanisme	0	0
Liquéfaction / fort	0	0
Liquéfaction / moyen	0	0
Total	935	32

Le nombre total de constructions ici peut être supérieur au nombre total de bâtiments dans la commune.

En effet, une même construction peut être soumise à plusieurs aléas à la fois.

## ANALYSE DE LA REPARTITION DES ALEAS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque aléa, la superficie du territoire qui en est affectée et le pourcentage du territoire de la commune correspondante :

Aléa	Superficie (ha)	Pourcentage
Inondation	409	10.9
Mouvement de terrain	3068	81.6
Littoral	0	0
Tsunami	0	0
Volcanisme	52	1.4
Liquéfaction	0	0



# LES ALEAS

## Définition :

L'aléa est défini comme « la probabilité d'occurrence d'un phénomène naturel ». La méthodologie d'étude des aléas est différenciée selon la nature de l'aléa.

En 2011, les cartographies des aléas ont été mises à jour sur la base des événements exceptionnels survenus depuis 2004, des études et données topographiques disponibles, des témoignages et de visites de terrain.

L'annexe 1 fournit une description détaillée des différents types d'aléas.

L'annexe 2 fournit des détails sur la caractérisation des aléas en 2004 et sur la mise à jour de 2011.

## Classification :

Les aléas définis sont qualifiés graduellement de majeurs à faibles. On rappelle la signification de cette échelle :

- **Aléa majeur** : Les risques de dommage sont immédiats et de gravité extrême. Les vies humaines sont directement menacées.
- **Aléa fort** : Les risques de dommage sont très redoutables
- **Aléa moyen** : Manifestation physiques très dommageables mais supportables. En général, des mesures de protection y sont envisageables.
- **Aléa moyen spécifique** (inondation uniquement) : ce sont des zones potentiellement inondables en cas de défaillance d'un ouvrage... La hauteur d'eau peut y être importante mais la vitesse est généralement réduite. Ces zones sont également repérées à l'arrière des endiguements.  
Certaines zones d'aléa moyen spécifique correspondent également à des zones urbanisées où il y a des risques de débordement du réseau pluvial (cas du centre-ville du Vauclin). Ces zones ne sont pas des zones d'aléa moyen simple. Des précautions à prendre sont indiquées dans ces zones dans la partie Mesures de Prévention et de sauvegarde.
- **Aléa faible** : Les risques de dommages sont très faibles voire inexistant.

Les aléas ont été également classifiés en fonction de leur caractère prévisible, du délai entre la prévision et l'événement :

Nature du risque		Enjeux et conséquences
Aléas plus ou moins prévisible, avec signes annonciateurs et un temps de retour très long	<ul style="list-style-type: none"><li>• Volcanisme</li><li>• Surcote marine supérieur à 1m</li><li>• Raz de marée (tsunami)</li></ul>	Ces types d'aléas sont prévisibles suffisamment à l'avance pour assurer la sécurité des personnes, en les déplaçant sur des sites où ce risque est inexistant ou non dommageable.



		<p>Le volcanisme concerne tout le nord de l'île. Pour les phénomènes marins plusieurs centres villes et quartiers fortement urbanisés des communes littorales, notamment sur la façade atlantique sont concernés.</p> <p>Les vies sont menacées.</p> <p>Les dégâts matériels et sur l'environnement peuvent être considérables et toucher des surfaces très importantes.</p>
Aléa prévisible avec un temps de retour assez long	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Houle cyclonique</li> <li>• Érosion marine</li> <li>• Vent</li> <li>• Surcote marine inférieur à 1m</li> </ul>	<p>Ce type d'aléa est prévisible. Son arrivé est cependant rapide. Il ne permet pas en général l'évacuation massive des populations touchées.</p> <p>Il revient de façon régulière dans le département.</p> <p>Les dégâts matériels et sur l'environnement peuvent être considérables mais plus limités dans l'espace. Des vies humaines peuvent être menacées.</p>
Aléa soudain et difficilement prévisible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chutes de blocs</li> <li>• Glissement de terrains</li> <li>• Coulées de boue</li> <li>• Inondation</li> <li>• Séisme</li> </ul>	<p>La survenue de ce type d'aléas est imprévisible car soudaine et souvent sans prémisses annonciatrices.</p> <p>La soudaineté des manifestations de ces risques les rend très dommageables tant pour les personnes que pour les biens et l'environnement.</p>

## LES RISQUES NATURELS

### A. Aléa Inondation

#### *Diagnostique de l'aléa*

Une inondation correspond au débordement des eaux hors du lit mineur à la suite d'une crue. Les eaux occupent alors tout ou partie du lit majeur du cours d'eau et empruntent d'autres chemins privilégiés. Différents types d'inondations sont susceptibles d'affecter la Martinique, avec par ordre croissant de gravité :

- Les inondations dites « pluviales »



- Le débordement des principaux cours d'eau
- Les crues torrentielles
- Les laves torrentielles et les ruptures d'embâcles

En 2004 la caractérisation de l'aléa inondation s'est effectuée de la manière suivante : Généralement, dans les secteurs proches des centres villes une modélisation mathématique des écoulements en crue a été réalisée. Dans les autres secteurs, une approche hydro-géomorphologique a été utilisée.

En 2011, les cartographies des aléas ont été mises à jour sur la base des événements exceptionnels survenus depuis 2004, des études hydrauliques disponibles et d'éventuelles autres données. De plus les thalwegs qui n'avaient pas été pris en compte en 2004 ont été inclus.

### *Enjeux*

La part de territoire communal concernée par niveau d'aléa inondation est la suivante :

Superficie communale en hectares : 3759	Aléa inondation Modifié par aménagement (ha)	Aléa moyen spécifique inondation (ha)	Aléa moyen inondation (ha)	Aléa fort inondation (ha)	Aléa majeur Inondation (ha)
Superficie touchée par l'aléa	0	0	0	409	0
Ratio ramené à la superficie communale	0	0	0	10.9	0

Au total 10.9% du territoire communal sont touchés par un aléa inondation, dont 10.9% sont classés en aléa fort.

Cependant après une enquête menée au sein de la population et des élus, aucune inondation n'a jamais été recensée sur la commune du Morne-Rouge. Cela est en partie dû au fait qu'elle présente de nombreuses pentes favorisant l'évacuation des eaux pluviales et des rivières en empêchant toute stagnation.

Néanmoins au cas où surviendrait un tel événement voici les stratégies qui seront mis en place :

### *Stratégies d'actions du Maire*



## PENDANT L'EVENEMENT

Les mesures à mettre en œuvre sont fonction de la montée des eaux

### ➤ ALERTER :

- Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde et alerter les services
- Alerter et informer la population exposée
- Alerter et informer la population sensible

### ➤ SECURISER :

- Gérer les flux de circulation
- Interdire l'accès aux zones inondables
- Mettre à l'abri (évacuer si nécessaire)

### ➤ ASSISTER :

- Accueillir et héberger les populations
- Ravitailler

## L'alerte de la population et des établissements sensibles

L'alerte est réalisée par la police municipale (véhicules équipés de haut-parleurs) mais également par l'intermédiaire des messages de messages diffusés à la radio et par tous les moyens disponibles. Elle précise en particulier les points d'hébergement et les points de regroupement de la population.

L'appel de masse est également une solution à envisager car elle permettra à terme de rendre encore plus efficace la diffusion de cette alerte.

Les établissements ou populations sensibles et vulnérables (toute gestion confondue, publique ou privée) sont par ailleurs alertés par les différents services municipaux concernés (parfois en lien avec les services de l'État) et en particulier :

- La police municipale pour les personnes sans domicile
- La direction petite enfance pour les crèches, haltes garderies et assistantes maternelles
- La direction enfance et loisirs et l'animation socioculturelle pour les centres de loisirs et centres culturels
- La direction de l'éducation pour les établissements scolaires,
- Le service Communal d'Hygiène et de Santé pour les établissements de soins et de santé (type : cliniques, hôpitaux et centre de dialyse)
- La direction des politiques de solidarité, en collaboration avec le centre communal d'action sociale, pour les établissements pour personnes âgées, personnes sans résidence fixe et gens du voyage sur les aires d'accueils,



- La direction de la sécurité civile et des risques majeurs pour certains établissements industriels ou autres...

### L'évacuation des zones inondables et l'hébergement

Afin d'aider les personnes ne disposant pas de moyens propres d'évacuation, des bus, taxis, peuvent être mobilisés sur des points de regroupement identifiés pour chaque zone d'alerte). Ils permettent d'acheminer la population concernée vers les centres d'hébergement retenus.

Les points de regroupement et les itinéraires envisagés, pour chacune des zones d'alerte, sont présentés sur le tableau ci-dessous et les plans joints (ils peuvent être adaptés en fonction des circonstances).

### Le retour à la normale

Parmi les dispositions générales en matière de retour à la normale, prévues dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, il convient tout particulièrement de citer, en fonction de l'importance de la crue, la mise en place éventuelle de cellules de soutien de proximité ayant plusieurs missions :

- La diffusion de conseils pratiques (recommandations pour préserver la sécurité et la santé des habitants sinistrés et assurer la remise en état de leur habitation) et fourniture éventuelle de matériel de nettoyage, d'hygiène (balais, bottes, gants...),
- L'aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives (indemnisations...),
- Aide au relogement...

En parallèle sont assurés le nettoiement, l'évacuation des atterrissements et la levée des interdictions d'accès aux zones inondables.

### Consignes comportementales

#### AVANT LA CRUE :

##### Prévoir les gestes essentiels :

- Fermer les portes et fenêtres,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Mettre les produits sensibles au sec (album de photos, papiers personnels, factures..., les matières et les produits dangereux ou polluants) surélever le mobilier,
- Installer des passerelles d'accès
- Amarrer les cuves
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture

**Préparer l'évacuation** (papier personnels, médicaments urgents, vêtement de rechange, couvertures...).



**PENDANT LA CRUE : EVACUER OU SE REFUGIER :**

- S'informer de la montée des eaux (par radio ou auprès de la mairie)
- Se conformer aux directives des services de la commune et des sapeurs-pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation,
- Essayer d'obturer les portes et soupitaux des domiciles,
- Rester dans les étages supérieurs des habitations,
- Ne pas s'engager sur une aire inondée
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre

**APRES LA CRUE :**

- Respecter les consignes
- Aérer et désinfecter les pièces,
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche (vérifier tous les circuits que l'eau a pu toucher. Au moindre doute, faire appel à un électricien, voir à un réparateur),
- Vérifier que les joints et les tuyaux d'alimentation en gaz n'ont pas été endommagés

## B. Alea Mouvement De Terrain

### *Diagnostique de l'aléa*

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Sous l'expression générique « mouvement de terrain » sont regroupés plusieurs types de phénomènes d'instabilité des terrains, variables en fonction du mécanisme mis en jeu (évolution de l'instabilité, vitesse du mouvement durant la phase d'instabilité majeure, surface de rupture, désorganisation des terrains, etc...).

Ainsi, concernant la Martinique, les principaux types de phénomènes observés et dont l'apparition peut entraîner des effets dommageables graves, sont :

- **Les glissements de terrain**
- **Les coulées de boue**
- **Les chutes de blocs et les éboulements**

### *Enjeux :*

La part de territoire communal concernée par niveau d'aléa mouvement de terrain est la suivante :

Superficie communale en hectares : 3759	Aléa moyen (ha)	Aléa moyen Mouvement de terrain (ha)	Aléa fort Mouvement de terrain (ha)	Aléa majeur Mouvement de terrain (ha)
Superficie touchée par aléa	867	1165	1036	0



Ratio ramené à la superficie communale	23.1	31	27.6	0
--	------	----	------	---

Au total 81.6% du territoire communal sont touchés par un aléa mouvement de terrain, dont 27.6% sont classés en aléa fort.

### *Historique*

Sur la commune du Morne-Rouge, il a été recensé 7 mouvements de terrain par le BRGM Martinique depuis le 01/09/1958 au 27/10/2007.

On peut observer un glissement de terrain d'un volume de 300m<sup>3</sup> d'origine inconnue le 01/09/1958 sans dégâts matériels et humains.

Le 01/09/1963 un nouveau glissement de terrain dû à de fortes pluies, a causé la mort de 3 enfants mais pas de dégâts matériels. 5 ans après, le 01/01/1968 un glissement d'une largeur de 20m, d'une longueur de 50m et d'une profondeur de 4m d'origine inconnue et n'ayant causé aucun dégât a été observé.

Le 01/01/1990 une érosion de berge a eu lieu, entraînant un volume de 300m<sup>3</sup> et l'effondrement du mur de soutènement de la RN3. Il existe deux causes à ce mouvement de terrain, les fortes pluies et une surcharge.

Le 27/10/2007 on dénombre 3 mouvements de terrain, soit 2 glissement de terrain et une coulée, tous liés au séisme qui est survenu ce jour même.

### *Stratégie d'actions du Maire*

#### PENDANT L'EVENEMENT

##### ➤ ALERTER :

- Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde et alerter les services (Préfecture, DDST, Conseil Régional, BRGM...)
- Alerter et informer la population exposée
- Alerter et informer la population sensible

##### ➤ SECURISER :

- Gérer les flux de circulation
- Établir un périmètre de sécurité en attendant l'arrivée des experts
- Interdire l'accès à la zone concernée
- Mettre à l'abri (évacuer si nécessaire)



- ASSISTER :
  - Accueillir et héberger les populations
  - Ravitailler

### *Consignes comportementales*

#### **AVANT :**

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

#### **PENDANT LA CRUE : EVACUER OU SE REFUGIER :**

- Fuir latéralement,
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

#### **APRES LA CRUE :**

- Respecter les consignes
- Évaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à la disposition des secours

### *C. Alea Littoraux, Tsunami (Submersion, Houle Et Érosion)*

**Rien n'est à prévoir pour ce phénomène car la commune du Morne-Rouge étant placé à environ 400m à 500m d'altitude n'est pas concernée par les aléas littoraux et les tsunamis.**

### *D. Aléa Volcanisme*

#### *Diagnostique de l'aléa*

Les volcans sont l'expression en surface de l'affrontement de deux plaques dont l'une, souvent plus dense, plonge sous l'autre : c'est le processus de subduction qui engloutit dans le manteau les plaques créées aux dorsales.

Une éruption volcanique est engendrée par l'arrivée de magma à la surface de la Terre : l'épanchement de ce magma peut se faire de façon fluide ou explosive, sur une durée prolongée ou permanente. Une quantité d'énergie considérable est libérée à cette occasion.

Les éruptions peuvent prendre diverses formes :



- Activités solfatariennes (fumerolles)
- Sources chaudes
- Gaz
- Chute de blocs et de cendres, avalanches de cendre...

On considère généralement sept aléas volcaniques majeurs :

- Aléas directs :
  - Retombées de tephra
  - Coulées pyroclastiques
  - Coulées de lave
  - Émanations de gaz
- Aléas indirects :
  - Lahars (coulée boueuse de flanc de volcan)
  - Glissements de terrain
  - Tsunamis

## Enjeux

La part de territoire communal concernée par niveau d'aléa volcanisme est la suivante :

Superficie communale en hectares : 3759	Aléa fort volcanisme (ha)
Superficie touchée par l'aléa	52
Ratio ramené à la superficie communale	1.4

Au total 1.4% du territoire communal sont touchés par un aléa volcanisme, dont 1.4% sont classés en aléa fort.

Une éruption volcanique est un phénomène d'une grande énergie qui peut avoir des conséquences aussi bien sur l'homme, ses biens et son environnement :

### Humains :

Certaines éruptions peuvent être très meurtrières directement ou indirectement (personnes tuées ou blessées, déplacées, sans abri, voire confrontées aux famines...) Les dégâts peuvent être importants en raison de la forte densité humaine sur les flancs des volcans due à la richesse du sol, à l'exiguïté des lieux surtout dans les îles, mais aussi aux difficultés à se protéger physiquement.

### Matériels :

Destructions, détériorations et dommages aux habitations, aux ouvrages (ponts, routes, adduction d'eau...), au bétail, aux cultures, paralysie des services publics.

### Environnementaux :

À court terme, les émissions de grandes quantités de cendres et de gaz (SO<sub>2</sub>, CO<sub>2</sub>...) ont des répercussions sur le climat, la faune, la flore et l'environnement. En revanche à long terme, les conséquences peuvent s'avérer positives grâce à la formation de sols très fertiles, à la présence de



minéraux, dus à l'érosion de certaines roches volcaniques tel le basalte. Il faut noter que les paysages volcaniques en particulier en éruption attirent de plus en plus de touristes dans le monde. C'est le cas notamment autour du Pacifique, riche d'environ 500 volcans actifs (soit 90 % des volcans mondiaux).

### *Stratégie d'actions du Maire*

PENDANT L'EVENEMENT	
➤ ALERTER :	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde et alerter les services</li><li>○ Alerter et informer la population exposée</li><li>○ Alerter et informer la population sensible</li></ul>
➤ SECURISER :	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Gérer les flux de circulation</li><li>○ Établir un périmètre de sécurité en attendant l'arrivée des experts</li><li>○ Interdire l'accès aux zones concernées</li><li>○ Mettre à l'abri (évacuer si nécessaire)</li></ul>
● ASSISTER :	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Accueillir et héberger les populations</li><li>○ Ravitailler</li><li>○ Soutenir la population</li></ul>

Il faut savoir que ce phénomène est devenu prévisible grâce à l'Observatoire du Morne des Cadets, ses diverses procédés et matériels de surveillance acquis au cours de ces dernières années :

- GPS (mesure le gonflement de la montagne via des satellites)
- Inclinomètres (mesure la pente de la montagne)
- Prélèvement d'eau dans les rivières du Prêcheur, les puits chauds ainsi qu'aux sources chaudes une fois par an (pour analyse, des températures, du pH et de la conductivité des eaux)

De plus un bilan trimestriel de l'activité volcanique de la Montagne Pelée et de la sismicité régionale de la Martinique est envoyé régulièrement au Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC). En cas de niveau d'alerte orange ou rouge, le préfet en est informé afin de transmettre un communiqué aux élus concernés si nécessaire, ainsi que des messages radio et télévisuels permettant d'alerter la population, de l'informer de la marche à suivre et de la situation.

### Niveau d'activité pour la Montagne Pelée



ACTIVITE GLOBALE OBSERVE	MINIMALE  <b>Niveau de base</b>	EN AUGMENTATION  <b>Variation de quelques paramètres</b>	FORTEMENT AUGMENTEE  <b>Variation de nombreux paramètres, sismicité fréquemment ressentie</b>	MAXIMALE  <b>Sismicité volcanique intense, déformations majeures, explosions</b>
DELAIS POSSIBLES	Siècles / Années	Années / Mois	Mois / Semaine	Imminente / En cours
NIVEAU D'ALERTE	Vert = pas d'alerte	Jaune = vigilance	Orange = Pré alerte	Rouge = Alerte

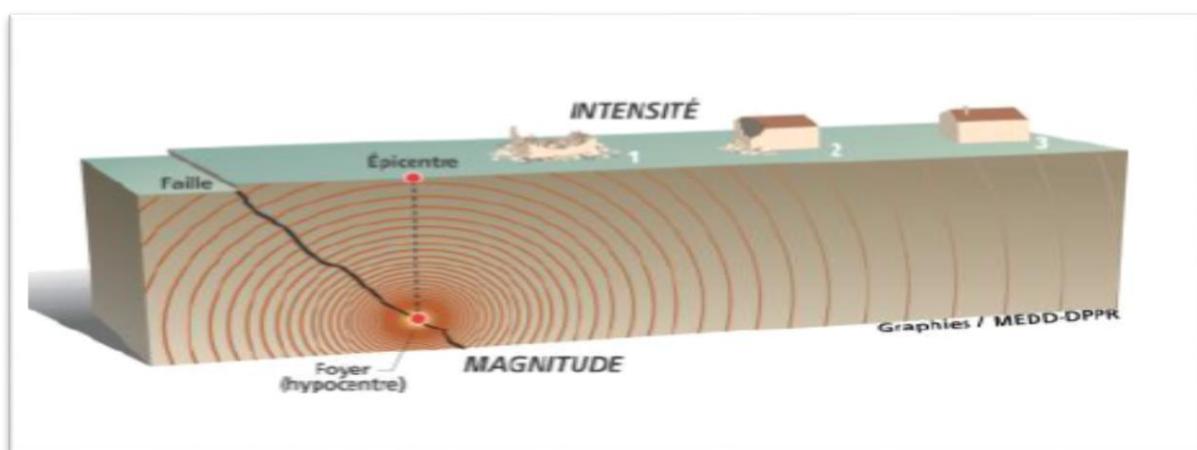


## E. Alea Sismique, Liquéfaction

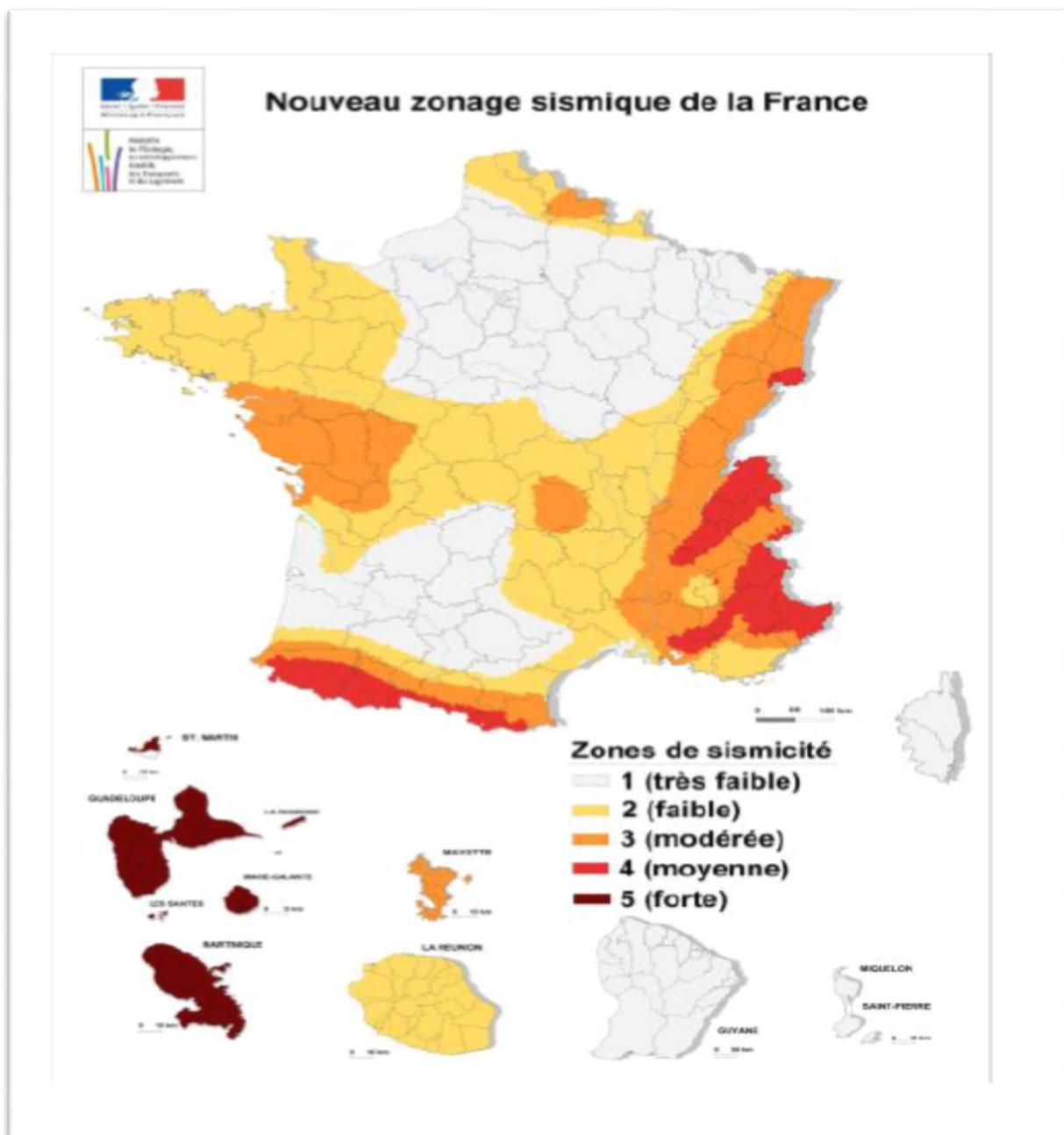
### Diagnostique de l'aléa

Un séisme se caractérise par :

- Une propagation d'ondes sismiques qui sont de deux types :
  - **Les ondes de surface**, elles sont générées par l'arrivée des ondes de volume à la surface du globe. Plus le séisme est profond moins elles sont puissantes. Leur influence sur les constructions courantes est négligeable.
  - **Les ondes de volume**, elles se propagent dans la masse terrestre depuis la source. Elles sont réfléchies et/ou réfractées par les limites de couches du sol de densités différentes à la surface. Elles sont de deux types. Les ondes P qui progressent en compression/dilatation et les ondes S qui progressent en cisaillant le sol perpendiculairement à leur sens de cheminement, elles ne se développent pas en milieu liquide.
- Un foyer, correspond au lieu d'origine de la rupture des roches en profondeur.
- Un épicentre, correspondant à la surface terrestre située exactement à la verticale du foyer, où l'intensité est la plus importante.
- Une magnitude, elle indique l'énergie libérée au foyer du séisme. L'échelle de Richter est l'échelle la plus utilisé pour la mesurer.
- Une intensité, elle correspond à l'évaluation des dégâts observés sur le terrain en un site donné. L'échelle la plus utilisée est l'échelle de MSK.



La Martinique occupe une position centrale dans l'arc des petites Antilles, sur une limite majeure de plaques tectoniques, dans un contexte géodynamique résultant de la subduction de la plaque Atlantique sous la plaque Caraïbe, ce qui lui confère une sismicité forte (zone 5), qui demeure la plus élevée du territoire national.



La liquéfaction est un processus de transformation d'une substance en un liquide. Pour un sol pulvérulent, la transformation de l'état liquide se fait par augmentation de la pression interstitielle. Cette augmentation de pression interstitielle peut résulter soit d'un changement quasi statique monotone, soit d'un chargement dynamique alterné (séismes).

## Enjeux

D'une manière générale les séismes peuvent avoir des conséquences sur la vie humaine, l'économie et l'environnement.

- **Les conséquences sur l'homme :** le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets indirects (chutes d'objets, effondrements de bâtiments...) que par ses phénomènes indirect (mouvement de terrain, raz de marée...). De plus, outre les victimes possibles, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri.
- **Les conséquences économiques :** Un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des usines, des ouvrages (ponts, routes...), ainsi que la rupture des conduites gaz qui peuvent provoquer des incendies ou des explosions.
- **Les conséquences environnementales :** Un séisme peut se traduire en surface par des modifications du paysage, généralement modérées mais qui peuvent dans les cas extrêmes occasionner un changement total de paysage.

La part de territoire communal concernée par niveau d'aléa liquéfaction est la suivante :

Superficie communale en hectares : 3759	Aléa moyen liquéfaction (ha)	Aléa fort liquéfaction (ha)
Superficie touchée par l'aléa	0	0
Ratio ramenée à la superficie communal	0	0

Au total 0% du territoire communal sont touchés par un aléa liquéfaction, dont 0% sont classés en aléa fort.



Cependant comme vu plus haut, la Martinique entière est classée en **zone sismique 5 (forte)**. Il faut donc être constamment prêt à réagir rapidement face à ce phénomène subit d'où les stratégies d'action suivante :

### *Stratégie d'actions du Maire*

#### PENDANT L'EVENEMENT

- SECURISER :
  - **Se mettre à l'abri dans un endroit sûr et inciter les autres à faire de même**
- ALERTER :
  - **Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde et alerter les services selon l'ampleur des dégâts**
- ASSISTER :
  - **Accueillir et héberger les populations dans le besoin**
  - **Ravitailleur**
  - **Dégagez les routes pour faciliter l'arrivée des secours**
  - **Soutenir les populations sensibles**

#### Avant :

##### **Se préparer au séisme**

- N'autoriser que des constructions parasismiques,
- Renforcer les anciennes constructions, ou les reconstruire si nécessaire
- Informez et formez dès le plus jeune âge la population face à ce risque
- Désignez des points de rassemblement pour chaque quartier, établissement recevant du public (école, garderie...), entreprises...
- Fixez et demander à faire fixez toutes les armoires des établissements recevant du public (ERP) de la commune, les entreprises...
- Constituez et placé des kits d'urgence dans les ERP et autres bâtiments se trouvant sur le territoire communal
- Demander aux entreprises et aux ERP de la commune de réaliser régulièrement des exercices d'évacuation en cas de séisme et de mettre des affiches indiquant la marche à suivre
- Faire un retour d'expérience

#### Pendant :

##### **Gardez votre sang froid**

- Se mettre à l'abri dans un endroit sûr, à l'écart des vitres
- N'emprunter ni escalier ni ascenseur
- Ne pas courir et se méfiez des chutes d'objet, de gravats...
- En voiture s'arrêter dans un espace dégagé
- S'éloigner des bâtiments et des câbles électriques si l'on se trouve à l'extérieur



## Après :

### Restez vigilant

- Constater l'ampleur des dégâts
- Déclencher le plan communal de sauvegarde et alerter les services, si nécessaire
- Porter secours à son entourage
- Dégagez les routes pour faciliter l'arrivée des secours à l'aide des moyens communaux à disposition
- Accueillir et héberger les populations qui se retrouvent sans habitat (ou étant endommagé) dans les structures prévues à cet effet et qui sont restées intactes
- Ravitailler la population en eau potable et nourriture
- Soutenir les populations sensibles avec la mise en place d'une cellule de soutien psychologique

### Consignes comportementales

#### AVANT :

- **Construisez parasismique ou renforcez votre habitation**
- **Formez-vous aux gestes de premiers secours**
- **Constituez des kits d'urgence**
- **Repérez les lieux où vous protéger (maison, travail, lieux publics...)**
- **Fixez les armoires**
- **Enlevez les objets lourds situés en hauteur**
- **Laissez les entrées et les sorties libres de tout obstacle**

#### PENDANT :

##### Protégez-vous la tête et le cou

- **À l'intérieur, abritez-vous dans un endroit sûr**
- **Éloignez-vous des vitres**
- **Évacuez les lieux uniquement si vous êtes au rez-de-chaussée ou près d'une sortie**
- **Ne prenez pas les escaliers ni l'ascenseur**
- **Ne courez pas**
- **À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et de câbles électriques**
- **Méfiez-vous des chutes d'objets, de pierres ou de gravats**
- **En voiture, arrêtez-vous dans un espace dégagé**

#### APRES :

- **Attendez la fin des secousses pour sortir des bâtiments ou de votre voiture**
- **Restez à l'extérieur, dans un espace dégagé. Ne rentrez pas dans les bâtiments endommagés**
- **Éloignez-vous du bord de mer et rejoignez les hauteurs**
- **Écoutez les consignes de sécurité à la radio**



- Dégagez les routes pour faciliter le travail des secours
- Portez secours à votre entourage
- Privilégiez les SMS, évitez de téléphoner
- Coupez l'électricité, le gaz puis l'eau si possible
- Sous les décombres, restez calme et signalez votre présence

## F. Alea Cyclonique, Tempête

### *Diagnostique de l'aléa*

Chaque année, un peu moins d'une cinquantaine de cyclones se forment en moyenne au-dessus des eaux chaudes des régions tropicales.

Le cyclone est une perturbation atmosphérique tourbillonnaire, de grande échelle, due à une chute importante de la pression atmosphérique. On la rencontre dans les régions tropicales ; elle est caractérisée par des pluies diluviennes et des vents très violents jusqu'à 350 Km/h, tournant dans le sens des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère sud ou dans le sens inverse dans l'hémisphère nord ; d'une durée de vie de quelques heures à une trentaine de jours, les vents les plus violents se rencontrent autour de l'œil, qui est une zone de calme. Dû pour l'essentiel à l'évaporation de l'eau de mer, le cyclone ne peut prendre naissance que sur les zones océaniques. Il peut engendrer des crues et des glissements de terrain... Son nom est apparu pour la première fois en 1848, et vient du nom grec « Kuklos » signifiant « l'enroulement du serpent » en raison de sa forme. Divers termes sont employés dans le monde pour désigner ce phénomène : typhon, kamikaze dans le nord-ouest du Pacifique, hurricane dans l'Atlantique nord, ouragan dans le nord-est du Pacifique, cyclone dans le sud-ouest du Pacifique et l'océan Indien. Pour identifier les ouragans, les scientifiques les baptisent de prénoms féminins ou masculins, dont l'initiale est fonction de leur rang d'apparition dans l'année et de la région concernée

### L'œil du cyclone, au centre



- Diamètre variable de quelques Km à 50 Km,
- Très basses pressions : jusqu'à 870 hectopascals (la pression variant habituellement de 950 à 1 050 hectopascals),
- Température plus élevée,
- Temps calme avec un ciel clair.



## Le mur de l'œil, autour de l'œil



Il correspond à une masse de cumulonimbus qui forme un anneau de 20 à 50 Km de largeur et allant jusqu'à 16 Km d'altitude ; les phénomènes météorologiques y sont les plus violents (vents, pluie...). Il faut bien distinguer :

- La vitesse des vents tournant de manière circulaire autour de l'œil et pouvant atteindre 300 Km/h ;
- La vitesse de déplacement de la masse nuageuse (le cyclone) se déplaçant à environ 20 Km/h.

La Martinique est exposée de juillet à novembre aux phénomènes cycloniques, mais également à leurs effets dévastateurs :

### Le vent :

Il souffle très fort, en s'enroulant autour de l'œil, avec des rafales pouvant aller jusqu'à 350 Km/h. Après le passage de l'œil, un autre danger survient : des rafales recommencent brusquement en venant de la direction opposée.

### La pluie :

Souvent diluvienne, elle occasionne de grands dommages par les crues, les inondations et peut être également à l'origine de coulées de boue, de glissements de terrain ; une partie est constituée par de l'eau de mer emportée dans le mouvement, donc corrosive.

### La marée de tempête :

L'élévation brutale temporaire du niveau de la mer, lors du passage d'un cyclone, elle peut atteindre dans certains cas 10 à 12 mètres et être très meurtrière. La marée de tempête est d'autant plus importante que le coefficient de marée est élevé et que la zone menacée correspond à une zone côtière en pente douce.

Cependant la commune du Morne-Rouge n'est pas concernée par ce troisième effet dévastateur vu son emplacement par rapport au niveau de la mer.

## *Tableau des échelles d'intensité des cyclones*

Catégorie de cyclone	Pression au centre (mbar)	Vitesse des vents (km/h)	Dégâts
<b>Dépression</b>	...	63	...
<b>Tempête tropicale</b>	...	64-117	...
<b>Ouragan 1</b>	>980	119-153	Minimum
<b>Ouragan 2</b>	965-979	154-177	Modérés
<b>Ouragan 3</b>	945-964	178-209	Étendus
<b>Ouragan 4</b>	920-944	210-250	Extrêmes
<b>Ouragan 5</b>	<920	>250	Catastrophiques



### Enjeux :

Ce type de phénomène n'a pas un impact sur une zone bien précise de la commune, mais touche en général l'ensemble du département. Donc il peut avoir des conséquences sur l'ensemble du territoire communal selon sa puissance.

- **Les enjeux humains** : au nombre des victimes corporelles, s'ajoute un nombre de sans-abri, potentiellement considérable compte tenu des dégâts aux constructions. Les causes de décès ou de blessure sont surtout dues aux marées cycloniques et aux effets liés aux fortes précipitations (coulées boueuses, éboulement, glissement de terrain ...).
- **Les enjeux économiques** : un cyclone peut altérer gravement les outils économiques. Les dommages portés aux édifices, aux routes, ou aux infrastructures industrielles peuvent entraîner des coûts considérables : directs comme la reconstruction ou la remise en état, ou indirects comme la perte ou la perturbation d'activité. Les conséquences économiques peuvent également être liée aux dégâts portés aux réseaux divers (eau, téléphone, électricité). Enfin, l'agriculture étant prépondérante dans une grande partie, les dégâts sur les cultures peuvent être extrêmement préjudiciables
- **Les enjeux environnementaux** : parmi les atteintes portées à l'environnement (faune, flore, milieu terrestre et aquatique) par les cyclones, on distingue les effets directs (destruction de forêts par les vents, dégâts des inondations, etc.) et les effets indirects (pollution dû à un accident industriel ou technologique...).

### Stratégies d'actions du Maire

**Rappel** : Les stratégies d'actions du Maire doivent prendre en compte les stratégies prévues par les plans préfectoraux éventuellement activés et en particulier :

- Disposition spécialisées ORSEC – « Alerte Météorologique »



## NIVEAU DE VIGILANCE ORANGE

- VIGILANCE
- ALERTER :
  - Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde et alerter les services
  - Alerter et informer la population exposée
  - Alerter et informer la population sensible
- ASSISTER :
  - Mettre à l'abri (si besoin : interdiction de manifestations, marchés de plein vent...)

## NIVEAU DE VIGILANCE ROUGE

- VIGILANCE
- ALERTER :
  - Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde et alerter les services
  - Alerter et informer la population exposée
  - Alerter et informer la population sensible
- SECURISER :
  - Gérer les flux de circulation (participer)
- ASSISTER :
  - Soutenir les populations sensibles (si nécessaire)
  - Mettre à l'abri
  - Accueillir et héberger les populations
  - Ravitailler

**La Ville du Morne-Rouge assure une veille permanente sur le risque météorologique** par l'intermédiaire d'un marché de prestations météorologiques qui permet notamment de connaître les prévisions et de disposer d'alertes par envoi de mails, SMS ou fax pour les vents supérieurs à 60 km/h, les orages, les fortes précipitations, les changements de niveau de vigilance... La Ville de Morne-Rouge est par ailleurs alertée par la Préfecture en cas de changement de niveau de vigilance.

D'une façon générale, les stratégies prévues en cas de tempête sont les suivantes :



## Avant

### La diffusion de l'alerte, l'adaptation des activités :

- Diffusion de l'alerte et des consignes de comportement adaptées au risque avec les moyens d'information et de communication à disposition, y compris à l'ensemble des établissements de la collectivité, en particulier les établissements gestionnaires de publics sensibles,
- Alerte des entreprises exploitant les grues déclarées, installées sur le domaine public et privé (si la flèche survole le domaine public),
- Adaptation des activités extérieures en fonction des prévisions, y compris pour les établissements gestionnaires de publics sensibles (report de sorties éventuellement envisagées par les centres de loisirs...)

### L'interdiction des accès aux parcs, jardins et cimetières :

- Fermeture de l'ensemble des jardins dès que les prévisions annoncent des rafales supérieures à 60 km/heure,



- Mise en place de panneaux de vigilance dans les jardins ne pouvant être fermés (La Palmerais...),
- Si besoin, fermeture des accès au cimetière,

### Des mesures relatives aux manifestations et à l'accès aux installations sportives

- Alerte des organisateurs des manifestations déclarées (avec ou sans chapiteaux), voire interdiction des manifestations (sportives ou non) par arrêté municipal,
- Report éventuel de matchs, si besoin fermeture préventive au public de certaines installations sportives
- Transferts éventuels de manifestations sportives dans des lieux sécurisés.

### Les restrictions, voire interdictions des marchés de plein vent :



- Ordre de fermeture des parapluies forains sur les marchés de plein vent en cas de vent annoncé,
- Possibilité de suspension des marchés installés sous des arbres par arrêté spécifique, en cas de vent particulièrement violent,
- Si nécessaire, en fonction des prévisions, arrêté municipal global ordonnant la fermeture de tous les marchés de plein vent

### Pendant

- **Voir les risques liés aux ressources** (rupture d'alimentation électrique, d'eau...),
- **La diffusion des consignes de comportements et des mesures prises par la commune du Morne-Rouge** (interdiction de manifestations, fermeture d'établissements, réorganisation, mesures de régulation routière prise en partenariat avec les autres acteurs...),
- **La prise en charge des sans-abris** : Ouverture d'un lieu permettant de les accueillir jour et nuit,

**La mobilisation des équipes** (astreintes éventuelles en cas d'événement hors heures ouvrables) **pour le traitement des urgences, en limitant les interventions au strict minimum** pendant la tempête (sauvegarde de l'intégrité physique des agents). Ces interventions concernent éventuellement les équipes des services urbains :

- Interventions des équipes des jardins et espaces verts en vue d'assurer le dégagement des voies de circulation et la sécurisation des domaines publics et privé (abattage et débitage d'arbres),
- Intervention des services urbains concernant essentiellement :
  - L'éclairage public : dépose des appareils décrochés, tombés ou dont les capots s'envolent ; si possible, réalisation de bouclages pour réalimenter l'éclairage public après information du propriétaire (EDF la plupart du temps) en cas de poteau au sol,
  - Le nettoiemnt,
  - La sécurisation de périmètres dangereux : vitrines explosées, toitures envolées, panneaux de chantier ou de signalisation arrachés ou déplacés, élagage en renfort et en coordination avec les équipes des jardins et espaces verts (actions chaque fois que des arbres ou des végétaux représentent un danger sur trottoir ou sur chaussée), fils électriques présentant un danger pour les personnes (en relation avec E.D.F.)
- Interventions sur les bâtiments de la collectivité : principalement les couvreurs zingueurs (pose de bâche...) et les menuisiers pour assurer la fermeture des établissements ayant souffert de vitres brisées, de portes arrachées ou cassées...

### Après

- **La poursuite des interventions d'urgence** et la mobilisation de l'ensemble des équipes opérationnelles.
- **Les visites des sites de la collectivité en vue d'une évaluation précise des dégâts** (photos, constat...) **et le déclenchement d'interventions techniques**. Certaines interventions font l'objet de traitement en urgence pour éviter la dégradation des bâtiments, mettre en sécurité les abords et évaluer des possibilités de fonctionnement des établissements (si nécessaire, intervention d'entreprises pour la mise en place de bâches).



- **La poursuite de la mise en sécurité des sites de la collectivité** avec l'aide d'entreprises spécialisées pour l'évacuation des branchages (camions avec grappin). D'importantes opérations de nettoiement sont également mises en œuvre par le personnel des différents sites (tronçonnage d'arbres abattus, enlèvement de branchages...et déchets divers).  
L'ordre de priorité est donné aux écoles et aux Centres de Petite Enfance, puis le cimetière, les jardins ouverts et enfin les jardins fermés. Tous les jardins clôturés sont maintenus fermés tant que la sécurité du public n'est pas assurée. La réouverture au public peut éventuellement se faire moyennant le balisage de certaines zones où des arbres ne sont pas arrachés mais en équilibre
- **La participation à l'évacuation des déchets verts des propriétés privées.** À noter que l'enlèvement des déchets verts représente un volume énorme qui est dirigé vers le centre de valorisation organique du robert.
- **La réorganisation temporaire de la carte scolaire**, en fonction des besoins. Les équipes sont alors mobilisées en vue d'assurer la continuité des flux d'information (écoles et usagers, y compris les centres de loisirs) durant toute la période du retour à la normale et en vue d'assurer la continuité de service (transferts et accueil des enfants d'une école à une autre...).
- **L'autorisation des manifestations sous réserve de la vérification des éventuels dégâts et de la prise en compte de toutes les mesures de sécurité.** Les chapiteaux, avant exploitation, doivent au préalable faire l'objet d'une vérification technique de la structure par un bureau de contrôle (avec avis favorable).

#### Consignes comportementales

##### AVANT :

- Se tenir informé des conditions météorologiques,
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés,
- Gagner un abri en dur,
- Fermer portes et volets
- Rentrer les bêtes et le matériel,
- S'éloigner des bords des lacs, annuler les sorties en rivière (même chose pour la mer)
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette

##### PENDANT :

- Ne pas sortir,
- Écouter la radio (prévoir une alimentation par piles en cas de coupure d'électricité), s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes de sécurité,
- Débrancher les appareils électriques et les antennes,
- Se déplacer le moins possible,
- Ne pas téléphoner

##### APRES :

- Respecter les consignes
- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés

#### Autres consignes

NIVEAU ORANGE

NIVEAU ROUGE



Plan Communal de Sauvegarde 2020

- Limiter vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets
- N'intervenez pas sur les toitures
- Rangez les objets exposés au vent

- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure
- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudent. Empruntez les grands axes de circulation. Évitez de préférence, les secteurs forestiers. Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. Ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol
- Écoutez vos stations de radio locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.
- Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions face à de possibles inondations et surveillez la montée des eaux.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure.
- Évitez les abords des cours d'eau.
- Soyez prudent face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

- Informez-vous (radio, etc....), évitez tout déplacement et restez chez vous.
- Conformez-vous aux consignes des pouvoirs publics.
- En cas d'obligation de déplacement, respectez la signalisation routière mise en place. Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.
- Mettez vos biens à l'abri de la montée des eaux.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité

- Soyez prudent, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées

- Soyez très prudent, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses.
- Évitez les activités extérieures de loisirs.
- Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.
- Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.



## SECOURS À PERSONNES

### G. Alea Nombreuse Victimes

#### *Diagnostic de l'aléa*

La présence de nombreuses victimes peut être associée à tout évènement majeur déjà référencé (séisme, inondation...)

Elle peut également être liée à tout évènement non prévisible (mouvement de foule, attentat...)

#### *Enjeux*

Les enjeux sont fonction de l'événement et de ses caractéristiques.

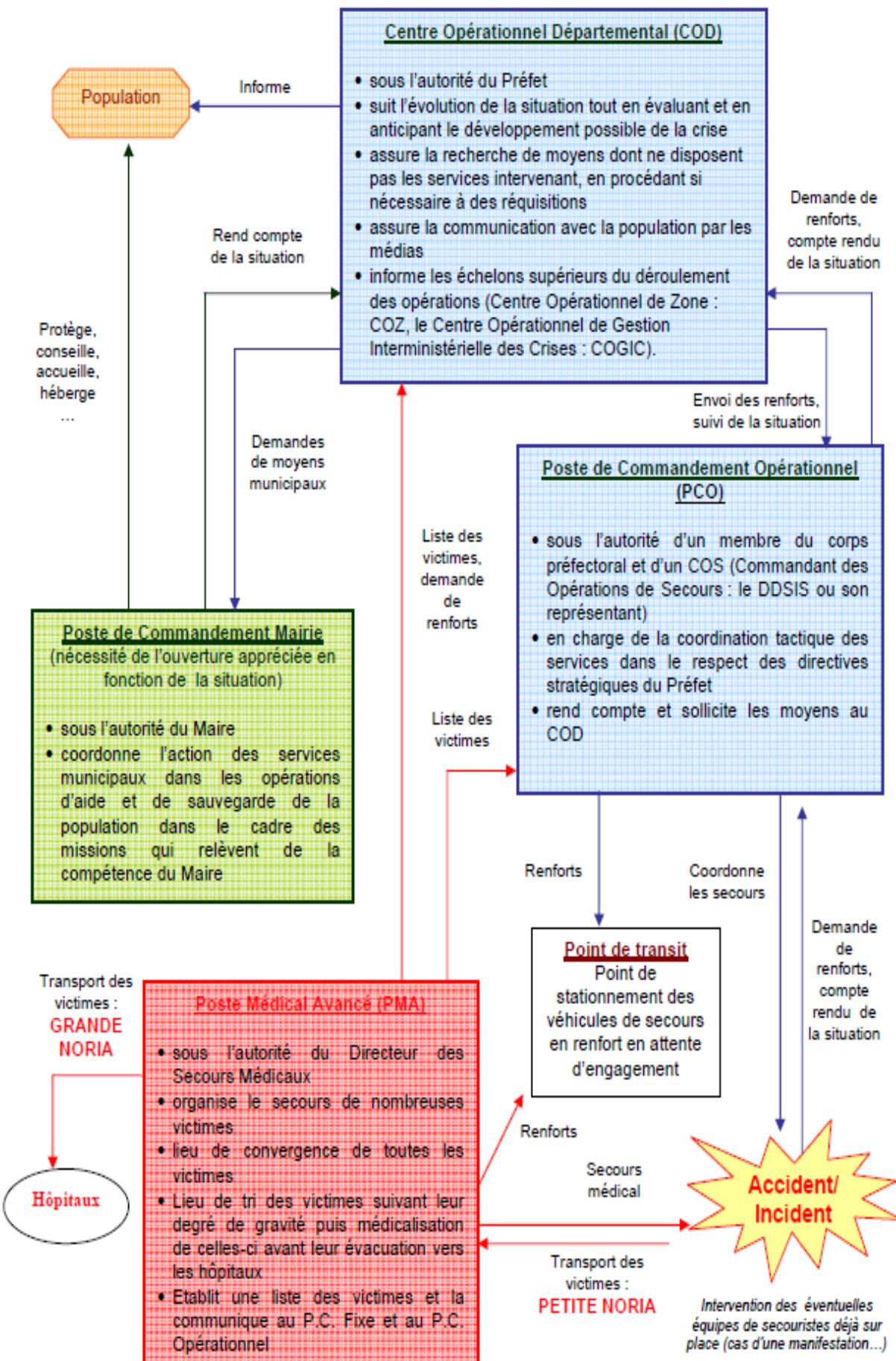
#### *Stratégie d'actions du Maire*

**Rappel :** les stratégies d'actions du Maire doivent prendre en compte les stratégies prévues par les plans préfectoraux éventuellement activés et en particulier :

- Le Plan ORSEC « Nombreuses victimes »
- Les plans de secours spécialisés (volets du plan ORSEC)

Elles sont détaillées dans le guide d'intervention et de coordination des services en cas de nombreuses victimes (Plan Nombreuses Victimes).



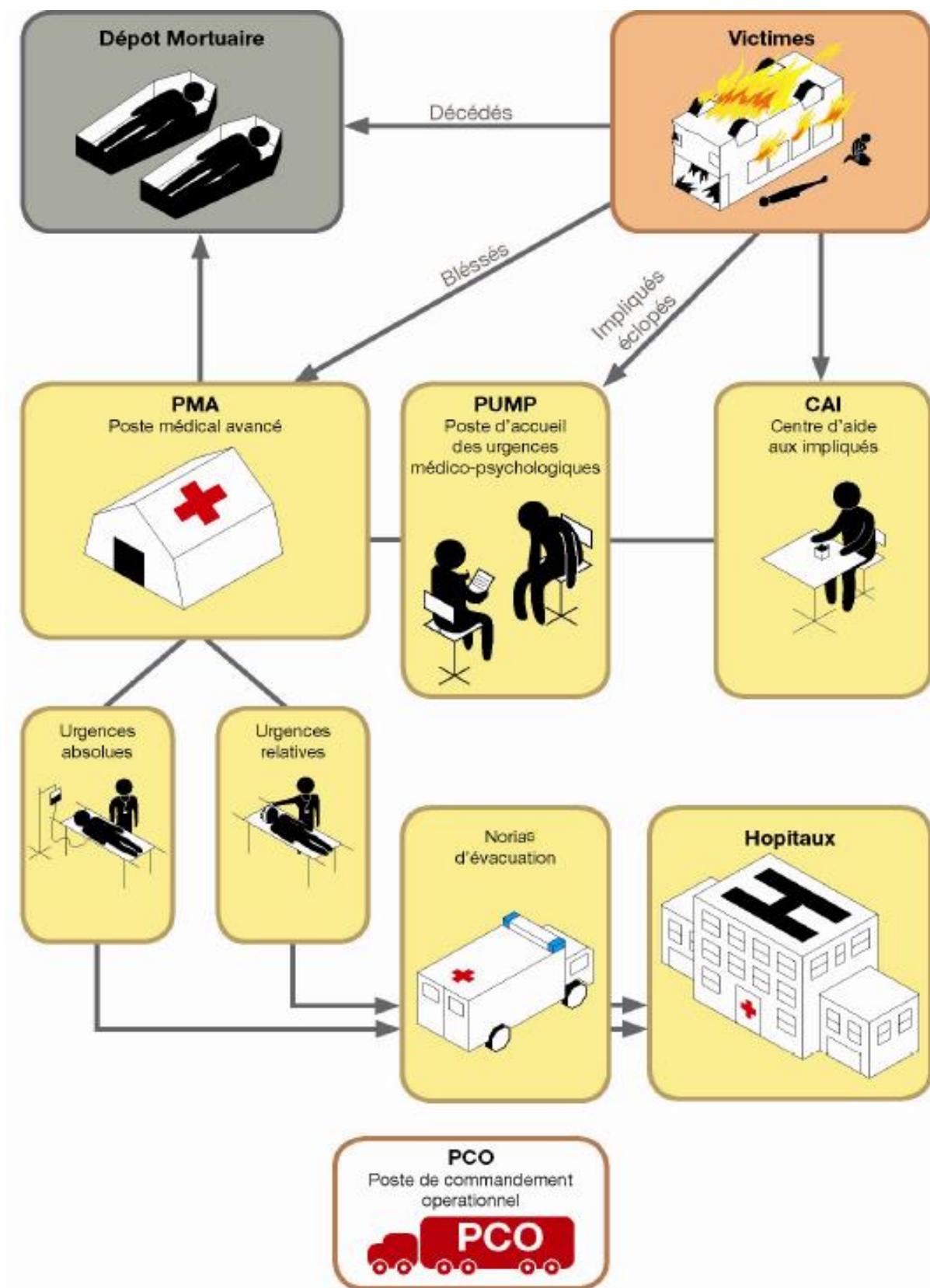


Le cas échéant, et après accord du DSM (Directeur des Secours Médicaux), il peut être créé deux zones supplémentaires, distinctes du PMA\* (sous l'autorité du DSM) :

- Une zone de regroupement des victimes indemnes, sous la responsabilité de secouristes,
- Une zone de prise en compte des impliqués médico-psychologiques, placée sous la responsabilité de médecins et/ou de psychiatres (Cellule d'urgence médico-psychologique ou CUMP).



## SCHEMA D'ORGANISATION DES STRUCTURES :



## PENDANT L'EVENEMENT

### ➤ ALERTER :

- Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde et alerter les services
- Alerter et informer la population exposée
- Alerter et informer la population sensible

### ➤ SECURISER :

- Participer aux mesures de gestion de la circulation (norias)
- Mettre à l'abri

### ➤ ASSISTER :

- Soutenir la population, mettre à disposition des locaux pour les victimes, les impliqués, les familles (cellules de soutiens, chapelle ardente, chambre mortuaires...)
- Soutenir les populations sensibles
- Appuyer les secours, mettre à disposition des locaux pour les structures spécifiques (Poste Médical Avancé, Poste de Commandement Opérationnel)
- Accueillir et héberger les populations
- Ravitailler

Plus précisément, les missions et actions prévues en cas d'activation du Plan Rouge préfectoral sont les suivantes :

- **La diffusion de l'alerte interne** (à l'ensemble des services concernés, en particulier les services participant à la gestion de la circulation et à la mise en place des structures),
- **La désignation d'un représentant au Centre Opérationnel Départemental** de la Préfecture et au Poste de Commandement Opérationnel (en fonction des moyens à disposition),
- Outre la mise en place éventuelle du Poste de Commandement Communal, **la mise à disposition de locaux pour un Poste Médical Avancé** (il peut néanmoins être mis en place dans un établissement privé), **voire pour un Poste de commandement Opérationnel**,
- **Une participation aux mesures de régulation routière** en partenariat avec les services de la Direction Départementale de la Sécurité Publique et en coordination avec les gestionnaires routiers. L'objectif en particulier est de faciliter la circulation des secours (petite noria et grande noria).
- L'information des usagers des voies et moyens de transport, en accord avec le Préfet, est assurée avec tous les moyens à disposition,
- **La mise à disposition des locaux pour l'accueil des impliqués et l'accueil des familles.** Dans ce cas, des collations et repas sont préparés et distribués,
- **L'organisation si nécessaire d'une chapelle ardente** et l'assistance des familles,
- **Le relais de l'information** du Préfet aux familles.



## PARTIE F : DISPOSITIF OPERATIONNEL, RECAPITULATIF ET ETAT D'AVANCEMENT

### ETAT D'AVANCEMENT DES DISPOSITIFS OPERATIONNELS FACE AUX RISQUES MAJEURS IDENTIFIES

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'état d'avancement des dispositifs opérationnels communaux face aux différents risques majeurs identifiés. Ces plans sont en constante évolution suite aux évolutions internes de la collectivité d'une part (organisation des services et des missions de la Ville mais également de la communauté Urbaine du Morne-Rouge), des connaissances d'autre part (nouvelles informations sur les risques...) et enfin suite aux mises à jour à réaliser (liste des enjeux et coordonnées, retours d'expérience suite aux événements ou aux exercices...)

RISQUE CONCERNE		DISPOSITIF OPERATIONNEL		
		oui	non	En projet
NATURELS	Inondation	x		
	Mouvement de terrain	x		
	Éruption volcanique	x		
	séisme	x		
	Tempête cyclonique	x		
	Tsunami		x	
SECOURS À PERSONNE	Tout événement confondu	x		



# LA LISTE DES MOYENS COMMUNAUX

## Moyens du Poste de Commandement

SERVICE	EFFECTIFS	MOYENS IMPORTANCE ET LOCALISATION	
<b>Transmissions aux agents</b>	Standard	Rose-Marie MEPA DALCE	0596 52 30 23
	Police municipale	Jean-Gilles CLEMENTE	0696 36 23 01
	Personnel municipal	Olivier COMA	0696 02 42 37
<b>Matériel technique</b>	Tractopelle	1	
	Épareuse	1	Atelier municipal
	Camionnette	4	
<b>Secours sauvetage</b>	SDIS	Sapeurs-pompiers	Centre de secours de Saint-Pierre
<b>Secouristes</b>	Bertrand ALAMELOU	40	Avenue Edgard-Nestoret 97260 MORNE-ROUGE
<b>Matériels de secours</b>	Défibrillateur	1	Mairie
		1	Stadium
		1	Millénium



<b>Soins médicaux infirmières</b>	ARNAUD et MARTIN SCP	0596 69 79 35	Bourg 97260 MORNE-ROUGE
	Solange ZOUBICOU	0696 32 95 60	Rue André ALIKER 97260 MORNE-ROUGE
	Erika ALAMELOU	0596 51 66 34	
	Centre de soins Infirmiers	0596 52 40 28	Centre de soins Bourg Av. Edgard-Nestoret 97260 MORNE-ROUGE
	ASSO. ENTRAIDE MONTJOLY	0596 52 38 90	Lot Haut Morne 97260 MORNE ROUGE
<b>CENTRE DE TRI DES BLESSES ET DEPOT MORTUAIRE</b>	Stadium G. CHARLES-ALFRED	0596 52 53 38	Av. Edgard-Nestoret
	Stade M. ROY-BELLEPLAINE	0696 80 45 90	Chazeau
	Lieux sécurisés des quartiers	0696 74 74 56	Chazeau
	Millénium		



## Centres D'accueils Sécurisés

IMMEUBLE	ADRESSE	TEL.	Capacité D'accueil	RESPONSABLE LOCAL
<b>BOURG</b>				
École mixte A (école LABARDE)	Rue Joseph Labarde	0596 52 31 80	151	À désigner en cas de crise
École mixte B (école Murat)	Rue Louis muratet	0596 52 35 64	166	À désigner en cas de crise
École maternelle	Rue André Alicher	0596 52 33 10	143	À désigner en cas de crise
Restaurant scolaire	Rue André Alicher	0596 52 31 14	249	À désigner en cas de crise
Crèche municipale	Rue André Alicher	0596 52 30 29	167	À désigner en cas de crise
Dispensaire	Rue Désilia Collat	0596 52 35 07	36	À désigner en cas de crise
Centre commercial Vulcano	Avenue Edgard Nestoret	0696 28 83 91	27	À désigner en cas de crise
Marché Agricole	Avenue Edgard Nestoret	0696 28 83 91	60	À désigner en cas de crise
Siège Club Péléen	Rue Adrien Paques		121	À désigner en cas de crise
Salle omnisports	Rue Henri Cléostate	0596 52 46 36	350	À désigner en cas de crise
Salle de dojo	Rue Henri Cléostate	0596 52 46 36	238	À désigner en cas de crise
Maison des associations (ex MJC)	Rue Émile Maurice		300	À désigner en cas de crise
<b>QUARTIER MESPONT</b>				
Immeuble MFR (ex Auberge de jeunesse)	Rue Jean Jaures	0596 52 40 14	200	À désigner en cas de crise
ADAPEI (Foyer occupationnel )	Lotissement Mespont	0596 52 52 81	49	À désigner en cas de crise
<b>QUARTIER VAL JOLY</b>				



<b>Maison de quartier</b>	Val joly	0696 34 66 20	25	À désigner en cas de crise
<b>QUARTIER CHAZEAU</b>				
<b>Antenne sociale de chazeau</b>	Quartier Chazeau	0596 61 11 89	156	À désigner en cas de crise
<b>Salle d'exposition touristique de Chazeau (Millénium)</b>	Quartier Chazeau	0596 58 45 72	RDC : 400 Sous-sol : 241	À désigner en cas de crise
<b>QUARTIER SAVANE PETIT</b>				
<b>Bâtiment ADAPEI/ESAT (ex école de Savane Petit)</b>	Rue Ernest Hippolyte	0596 52 52 48	89	À désigner en cas de crise
<b>Foyer Ernest Hippolyte</b>	Rue Ernest Hippolyte		15	À désigner en cas de crise
<b>QUARTIER FOND-MARIE-REINE</b>				
<b>École de Fond-Marie-Reine</b>	Boulevard Général de Gaulle	0596 52 33 25	322	À désigner en cas de crise
<b>Foyer Émile Bance</b>	Attenant à l'école de Fond-Marie-reine, Boulevard Général de Gaulle	0596 52 33 25	51	À désigner en cas de crise
<b>QUARTIER CHAMPFLORE</b>				
<b>Foyer rural de Champflore</b>	Quartier Champflore		33	À désigner en cas de crise
<b>Ancienne École de Champflore</b>	Quartier Champflore		127	À désigner en cas de crise

**Nous possédons une capacité totale d'accueil d'environ 3 375 sinistrés.**



## Liste de Propriétaires de 4/4, Voiture Tout Terrain et Tracteurs

ENGINS	NOM-PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
<b>4X4</b>	DAGISTE Dany	Fond Marie Reine	0596 52 47 01
	ELIE DIT COSAQUE Gustave	Sica Champflore	0596 52 40 83
	DAGISTE Hervé	Fond Marie Reine	0696 24 33 66
	COURJOL Christian	Pilori	0696 24 33 66
	APPAOO Ernest	Val Joli	0596 52 44 02
	DURVEL Charles	Val Joli	0696 27 41 41
<b>Engins et camions</b>	MIDELTON Jean-Jules	Fond Rose	0696 27 74 76
	CARISTAN Laurent	Savane Hubert	0596 52 39 79 0696 26 55 41 0696 63 33 90
	NERET Christophe	Rue de la République	0696 23 58 47 0696 28 23 92
	PRECART Jean-Charles	14, lot. Mespont	0596 52 59 75
<b>Tracteurs</b>	MARMOT Maurice	Champflore	0596 52 31 19
	LACLEF Richard	Pilori	0696 23 27 70
	LATULIPE Lucien	Sica Champflore	0596 52 49 61



# GLOSSAIRE DES SIGLES

**COD** : Centre Opérationnel Départemental  
**COGIC** : Centre Opérationnel de Gestion Interministériel de Crise  
**COS** : Commandant des Opérations de Secours  
**COZ** : Centre Opérationnel de Zone  
**CUMP** : Cellule d'Urgence Médico-Psychologique  
**DDRM** : Dossier Départemental des Risques Majeurs  
**DEAL** : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme  
**DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs  
**DOS** : Directeur des Opérations de Secours  
**DSM** : Directeur des Secours Médicaux  
**EDF** : Électricité de France  
**ERP** : Établissement Recevant du Public  
**ORSEC** : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile  
**PCC** : Poste de Commandement Communal  
**PCO** : Poste de Commandement Opérationnel  
**PCS** : Plan Communal de Sauvegarde  
**PICS** : Plan Intercommunal de Sauvegarde  
**PLU** : Plan Local d'Urbanisme  
**PMA** : Poste Médical Avancé  
**PPI** : Plan Particulier d'Intervention  
**PPRN** : Plan de Prévention des Risques Naturels  
**PSC1** : Premier Secours Civique Niveau 1  
**PSE1** : Premier Secours en Équipe Niveau 1  
**PSE2** : Premier Secours en Équipe Niveau 2  
**PSSP** : Premier Secours Socio-Psychologique  
**FPSSP** : Formateur Premier Secours Socio Psychologique  
**SAMU** : Service d'Aide Médicalisée d'Urgence  
**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours



# RISQUES NON TRAITÉS

## ❖ Risques technologiques :

- Transport de matières dangereuses
- Pollution des rivières et des terrains

## ❖ Risques sanitaires :

- Pandémie grippale
- Variole (attentat)
- Épizooties

## ❖ Risques liés aux ressources :

- Coupure ou défaillance de l'alimentation en eau, électricité ou hydrocarbures

# MISES À JOUR RÉALISÉES (2020)

## 1. Prise en charge du risque tsunami :

- a. Détermination d'un lieu d'accueil et de prise en charge des populations voisines soumises à cet aléa, en vue d'une redirection vers les centres d'hébergement.
- b. Rajout de centre d'hébergement afin d'accueillir ces dernières

## 2. Détermination des emplacements qui serviront de gestion des blessés et de dépôt mortuaire



# ANNEXE



Plan Communal de Sauvegarde 2020

**ANNUAIRE  
DES MOYENS DE TRANSMISSIONS  
PAR SATELLITE  
Arrondissements Saint Pierre / Trinité**



## 1.ARRONDISSEMENT DE SAINT-PIERRE

COMMUNES	MARQUE	TELEPHONE 1	TELEPHONE 2	FAX	ADRESSE MEL
BELLEFONTAINE	BAN INMARSAT	<b>00 870 772 214 044 #</b>		<b>00 870 782 667 320 #</b>	
	PORTABLE IRIDIUM	<b>00 881 622 425 233 #</b>			
	PORTABLE BLOBALSTAR GS022		<b>00 33 64 004 87 89</b>		
	PORTABLE BLOBALSTAR GS023		<b>00 33 64 004 56 98</b>		
	PORTABLE BLOBALSTAR GS024		<b>00 33 64 004 57 90</b>		
LE CARBET	Portable IRIDIM	<b>00 881 621 418 208 #</b> <b>00 881 693 118 208 #</b>			
	Valise INMARSAT	<b>00 870 772 221 427 #</b>		<b>00 870 782 768 073 #</b>	
CASE-PILOTE	EXPLORER 700	<b>00 870 772 579 929 #</b>			
	IRIDIUM	<b>00 81 632 522 984 #</b>			



## 2.ARRONDISSEMENT DU SAINT-PIERRE

COMMUNES	MARQUE	TELEPHONE 1	TELEPHONE 2	FAX	ADRESSE MEL
FONDS-SAINT-DENIS	BAN INMARSAT	00 870 772 213 179 #			
LE MORNE-VERT	INMARSAT	00 870 772 221 463 #	00 870 782 668 128 #	00 870 782 668 130 #	
LE PRECHEUR	INMARSAT	00 870 772 221 512 #			
SAINT-PIERRE	INMARSAT FELI 1400	00 870 772 231 025 #			
MORNE-ROUGE	COBHAM	+33 870 772 184 191			



### 3. ARRONDISSEMENT DE TRINITE

COMMUNES	MARQUE	TELEPHONE 1	TELEPHONE 2	FAX	ADRESSE MEL
AJOUPA-BOUILLON	BGAN INMARSAT	00 870 776 484 333 #			
BASSE-POINTE	IRIDIUM	00 881 631 432 005 #			
GRAND-RIVIERE	BGAN INMARSAT	00 870 772 210 707 #			
GROS-MORNE	BGAN INMARSAT	00 870 772 213 921 #		00 870782666701 #	
	IRIDIUM	00 881 631 431 966 #			
MACOUBA	INMARSAT	00 870 772 221 784 #		00 870 782 668 784 #	
MARIGOT	PORTABLE IRIDIUM INMARSAT	00 870 772 249 274 #			
LE ROBERT	IRIDIUM MOTOROLA 9505	00 881 621 428 976 #	00 881 621 428 981 #		
	QUALCOMM GLOBALSTAR	00 33 64 00 45 788 #	33 64 00 45 781		





Plan Communal de Sauvegarde 2020